

## **Compte rendu synthétique du Conseil Municipal** **du samedi 23 mai 2020**

**tenant lieu de procès-verbal en l'absence d'enregistrement**

L'an deux mille vingt, le 23 mai, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire, et Madame Lucette SPINHIRNY pour les points de 2 à 6.

**Présents :**

Serge NICOLE - Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Dominique HEROLD - Carine NÄGL - Ludovic CAMPITELLI - Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO - Clara BEAUFRAND - Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO - Nathalie PEREZ GABIER - Benoît FREYBURGER - Camille GROSSE - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Claude KLINGER-ZIND - Christelle PFLEGER - Dominique CHERY - Corinne BUEB - Jean-Marie MULLER

**Pouvoirs :**

-

Date de convocation : vendredi 15 mai 2020

Présents : 29

Pouvoirs : -

Votants : 29

### **1. Installation du conseil municipal**

La séance est ouverte par le Maire. Le Maire procède à l'appel nominal de tous les membres du conseil municipal :

- Serge NICOLE
- Daniel LEROY
- Lucette SPINHIRNY
- Denis ARNDT
- Geneviève SCHOFF
- Patrice DUSSEL
- Dominique SCHAFFHAUSER
- Dominique HEROLD
- Carine NÄGL
- Ludovic CAMPITELLI
- Marie-Jeanne BASSO

- Isabel FREUDENREICH
- Luca BASSO
- Clara BEAUFRAND
- Sébastien LABOUREUR
- Mireille WEISS
- Emmanuel AQUINO
- Nathalie PEREZ GABIER
- Benoît FREYBURGER
- Camille GROSSE
- Jean-Marc KEMPF
- Sandrine MEYER
- Alexis STRUSS
- Danièle ARNOLD
- Claude KLINGER-ZIND
- Christelle PFLEGER
- Dominique CHERY
- Corinne BUEB
- Jean-Marie MULLER

Le Maire déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Intervention :

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble du personnel ayant installé la salle afin de respecter les règles de distanciation physique relatives au Covid-19. Il relève le caractère exceptionnel de ce conseil d'installation du fait de l'épidémie. Il annonce que le prochain conseil municipal se tiendra également au gymnase scolaire, les conditions sanitaires devant rester identiques pour le mois de juin.*

*Monsieur le Maire revient sur l'article de presse paru ce jour mentionnant que 39 points étaient à l'ordre du jour du conseil municipal. Si cela fait beaucoup pour un conseil municipal d'installation, il souhaite également mettre en place les commissions afin que le travail reprenne le plus rapidement possible. Il en est de même pour la nomination des délégués dans différentes structures intercommunales.*

## **2. Présidence de l'assemblée**

La plus âgée des membres présents du conseil municipal, Lucette SPINHIRNY, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Intervention :

*Elle souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil et les a félicité pour leur élection.*

## **3. Désignation du secrétaire de séance**

Madame la Présidente propose de désigner Clara BEAUFRAND comme secrétaire de séance.

## **4. Décision de tenir le conseil municipal à huis clos**

Afin de respecter l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, il est nécessaire d'organiser le présent conseil municipal à huis clos.

En effet, l'arrêté précise « Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance. Les rassemblements, réunions, activités et accueils qui ne sont pas interdits ... sont organisés en veillant au strict respect de ces mesures ».

L'aménagement spécifique de la salle pouvant réunir le conseil municipal limite le nombre de personnes accueillies. Ainsi, au regard des mesures demandées, il n'est pas envisageable de réunir un public supplémentaire.

Selon l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de tenir la séance à huis clos pour l'ensemble des points suivants à l'ordre du jour.

## **5. Mode de compte rendu de la séance du conseil municipal**

Le précédent règlement intérieur du conseil municipal prévoyait que les séances soient enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique. Comme le CGCT le prévoit, un règlement intérieur sera à nouveau proposé dans les 6 mois, lors d'une prochaine séance.

Toutefois, à ce jour, il s'avère que les exigences sanitaires imposent un changement de lieu qui permet d'instaurer assez d'espace entre les conseillers et permettant le déroulement du conseil municipal. Or, la salle aménagée ne dispose pas de sonorisation.

Il est ainsi proposé que la présente séance du conseil municipal, au regard des moyens matériels, donne lieu à un compte-rendu de séance synthétique. Afin de permettre l'expression de chaque groupe, les interventions préparées seront intégralement reprises dans le compte-rendu.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE**, en l'absence d'enregistrement, de remplacer le procès-verbal par un compte-rendu synthétique de la séance du conseil municipal du 23 mai 2020.

## **6. Election du maire**

La Présidente de l'assemblée invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Tout d'abord, le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- Christelle PFLEGER
- Ludovic CAMPITELLI

Le Bureau était ainsi composé de la Présidente de séance, des assesseurs et de la secrétaire.

Elle a invité le conseil municipal à procéder au scrutin. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Se présentent à l'élection de Maire : Monsieur Serge NICOLE et Monsieur Claude KLINGER- ZIND.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été annexés au procès-verbal. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 28
- f. Majorité absolue ..... 15

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Serge NICOLE	24	Vingt-quatre
Claude KLINGER ZIND	4	Quatre

### **Proclamation de l'élection du maire**

**Monsieur Serge NICOLE a été proclamé Maire** et a été immédiatement installé.

#### Intervention :

*Monsieur le Maire intervient :*

*« Mesdames, Messieurs, Chers(es) Collègues, Madame la Directrice Générale des Services*

*J'adresse mes remerciements à Madame Lucette SPINHIRNY qui a présidé cette séance.*

*Je veux d'abord vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée en me reconduisant à la fonction de Maire pour les 6 années à venir.*

*Ensuite, au nom de l'équipe qui m'entoure, je veux également remercier chaleureusement les électrices et électeurs qui ont fait confiance à cette liste que j'avais l'honneur de conduire. Je les remercie doublement car ils ont probablement pris des risques en venant voter du fait du COVID-19.*

*Ce résultat témoigne de la confiance de la population à notre égard, de l'approbation de notre programme et de nos projets.*

*C'est d'ailleurs sur ces thèmes que nous avons fait notre campagne électorale sans polémique, en tentant de n'é luder aucun problème.*

*Il y a donc un conseil de 29 membres, 24 pour la majorité et 5 pour le groupe minoritaire, qui s'installe aujourd'hui. C'est celui de toute la population. L'heure de travailler ensemble est dorénavant venue. Nous ferons des efforts pour satisfaire les attentes dont la population nous a fait part lors de nos rencontres et discussions.*

*Nous attaquons une période de 6 ans durant laquelle nous allons terminer des projets commencés ou prévus au cours du précédent mandat. C'est le cas de l'aménagement de la rue Joffre.*

*Nous aurons ensuite à mettre en œuvre notre programme en affichant les choix, au fur et à mesure des échanges avec la population.*

*Notre ambition à partir d'aujourd'hui est de mettre « notre action sous contrôle de la population ».*

*Oui, ce mandat que nous entamons aujourd'hui je souhaite le voir se dérouler dans la transparence, la solidarité et la loyauté comme ce fut le cas lors des 2 derniers mandats.*

*Nous devons faire appel à tout le dynamisme et à toute la rigueur nécessaire à l'intérêt de la commune, pour qu'un projet ne soit pas une promesse mais une tâche à accomplir. Plus qu'un état d'esprit, cela doit être une règle que nous nous imposons.*

*Dans quelques instants nous allons élire 7 adjoints(es), chacun et chacune en fonction de leurs compétences. Je sais pouvoir compter sur eux, je sais leur disponibilité. 2 conseillers délégués renforceront l'équipe, avec eux aussi des compétences requises pour leurs postes.*

*Avec Madame la Directrice, nous travaillons ensemble depuis maintenant 6 ans. J'ai été le témoin de votre engagement et votre loyauté envers moi mais aussi envers tous les élus, la Commune et ses habitants. C'est dans un respect et une confiance réciproque que je souhaite maintenir nos relations. Vous êtes un élément central de notre institution et vos compétences au service de notre Commune servent avant tout l'intérêt général.*

*Je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour le travail effectué toute l'année au service de nos concitoyens, concitoyennes. J'ai encore une fois pu le constater lors des 2 mois passés. Certains n'ont pas hésité à venir en Mairie pour que le service public continue.*

*Je souhaite m'adresser à vous élus du Conseil Municipal... Le conseil Municipal est un lieu d'échange, de confrontation d'idées et de décision. Il est l'essence même de la démocratie de proximité et son expression a toute sa place. Je tiens à m'engager sur ce point : je m'attacherais fermement à ce que les débats y demeurent constructifs et respectueux des idées et des personnes. Gardons à l'esprit que nos réflexions, nos décisions et nos actions doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien-être de nos administrés. C'est pour cela que nous avons été élus.*

*Dans un moment nous allons procéder à la mise en place des différentes commissions, et c'est bien là que les débats doivent trouver leur place. Le Conseil Municipal n'est pas là pour rouvrir les débats qui doivent avoir lieu dans les commissions. Chaque groupe sera représenté. Je compte sur vous pour faire vivre les commissions et les adjoint de ressort j'en suis sûr, y veilleront.*

*Je souhaite exprimer toute ma gratitude aux conseillers sortants de mon groupe. Leur soutien m'a été précieux, et les nouveaux membres, élus ou non, leur emboitent le pas. Je leur en suis reconnaissant.*

*Mesdames et Messieurs « la politique est la science de servir le peuple et non pas de se servir du peuple, nous vivons pour la politique et non pas de la politique. L'Heure des changements, de l'Espérance d'un futur meilleur pour nos enfants doit arriver ». « Oui, ce chantier d'un meilleur futur pour nos enfants, construisons le ensemble ».*

*Pour conclure mes propos, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investi pendant 52 jours de confinement que ce soit par l'aide aux aînés pour les courses, l'atelier couture pour la fabrication de sur-blouses et de masques, le CMJ, les chauffeurs pour les enfants qui devaient se rendre à l'accueil de Logelbach.*

*Merci aussi aux personnes qui ont tenu les bureaux de vote le 15 mars et qui ont sûrement pris des risques face à cette épidémie.*

*Rester chez soi c'est un choix, aider les autres en est un autre.*

## **7. Fixation du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints et rappelle qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce nombre ne peut être inférieur à 1 et ne peut excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal, soit 8 adjoints (29 membres) pour le conseil municipal de Wintzenheim.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 adjoints.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE le nombre d'adjoints au Maire à 7.**

## **8. Election des adjoints**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée. Cette liste est la suivante :

- Daniel LEROY
- Lucette SPINHIRNY
- Denis ARNDT
- Geneviève SCHOFF
- Patrice DUSSEL
- Dominique SCHAFFHAUSER
- Dominique HEROLD

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné lors de l'élection du Maire.

## Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	23
f. Majorité absolue.....	12

## Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la **liste conduite par Monsieur Daniel LEROY et élus avec 23 voix**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-dessous :

- Daniel LEROY
- Lucette SPINHIRNY
- Denis ARNDT
- Geneviève SCHOFF
- Patrice DUSSEL
- Dominique SCHAFFHAUSER
- Dominique HEROLD

## 9. Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

*Article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Locales*

*Créé par la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art.2*

## 10. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2019

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND et Monsieur Dominique CHERY ne prennent pas part au vote.

**Le conseil municipal par 15 voix pour et 12 abstentions ADOPTE le procès-verbal** de la séance du 20 décembre 2019.

## **11. Délégations du conseil municipal au Maire**

Rapporteur : Daniel LEROY

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, le conseil municipal a la possibilité de donner au Maire tout ou parties des délégations énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal est appelé, dans cette perspective, à donner au Maire les délégations et ce pour la durée de son mandat.

Il est précisé que les décisions prises par le Maire en vertu de ces délégations sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et font l'objet d'une information au conseil lors de chaque conseil municipal ordinaire.

Les délégations au Maire pour la durée du mandat sont les suivantes :

1. *Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;*
2. *Fixer les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, de location des salles, des tarifs nécessaires au fonctionnement du service Animation Arthuss et de la programmation culturelle Arthuss, des concessions des cimetières et des droits de place des marchés et relatifs au domaine public, ainsi que les tarifs de reprographie,*
3. *Procéder, dans la limite de 4 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au (a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du (c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.*
4. *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
5. *Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*
6. *Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
7. *Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*
8. *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
9. *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
10. *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;*



11. *Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*
12. *Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;*
13. *Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;*
14. *Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*
16. *Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,*
17. *Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions de référé ou de plein contentieux qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation, lorsque ces actions concernent les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération, les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal, les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal, y compris les cas où la responsabilité pécuniaire de la Ville serait mise en cause, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ;*
18. *Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux lorsque les dommages n'excèdent pas 10 000 € ;*
19. *De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;*
20. *Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention ;*
21. *Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € par an ;*
22. *Exercer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;*
23. *Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;*
24. *Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;*
25. *Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dès lors qu'ils ne sont ni classés ni inscrits à l'inventaire du Patrimoine ;*
26. *Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;*

27. Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Interventions :

Claude KLINGER-ZIND : Sur le point 3 concernant le montant des emprunts, nous trouvons cette somme énorme, nous proposons de la ramener à 500 000€.

Daniel LEROY : Concernant le montant de l'emprunt, nous prenons note de la remarque mais nous resterons sur le montant indiqué.

Christelle PFLEGER : Sur le point 1, je ne comprends pas cette délégation, j'aimerais des éclaircissements.

Caroline LEVI-TOPAL : Il s'agit de décider de l'affectation des locaux communaux, par exemple les locations.

Il n'y a pas d'autres questions.

**Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre :**

- **DECIDE** de charger Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat, par délégation et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'exercer les compétences énumérées ci-dessus ;
- **DIT** que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par un adjoint agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 ;
- **PREND** acte que le Maire rendra compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation lors de chaque conseil municipal ordinaire.

**12. Adoption des modalités de calcul des indemnités accordées pour l'exercice des fonctions d'élus**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

En application des dispositions des articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonctions des élus sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les plafonds inscrits dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) n'ont pas été modifiés.

	Taux plafond inscrits dans le CGCT en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique proposé	Majoration au titre du chef – lieu de canton
<b>Maire</b>	55%	49,78%	15%
<b>Adjointes</b>	22%	21,25%	
<b>Conseillers délégués</b>	6% pris dans l'enveloppe globale Maire et adjoints	6%	0%

### **Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions :**

- **FIXE** les indemnités de fonction de la façon suivante :
  - Maire : 49,78% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15% de majoration au titre du chef – lieu de canton,
  - Adjoints : 21,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15% de majoration au titre du chef – lieu de canton
  - Conseillers délégués : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Interventions :

- *Dominique CHERY : Est-il possible d'avoir le montant exact en euros ?*
- *Monsieur le Maire : Oui nous pourrons vous les donner.*

## **13. Election des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours**

Rapporteur : Daniel LEROY

L'article L. 1411-2 du Code général des collectivités territoriales précise notamment que : « *Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, [...] le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5* ».

Pour mémoire, les seuils européens sont les suivants :

- 214 000 € pour les marchés de fournitures et services,
- 5 350 000 € pour les marchés de travaux et les contrats de concessions.

La commission est composée, pour les communes de plus de 3 500 habitants, du Maire qui en est le Président et l'autorité habilitée à signer, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Il est par ailleurs précisé que les membres élus à cette commission siégeront obligatoirement au sein des jurys de concours mis en place pour les marchés de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article R. 2162-24 du Code de la Commande Publique.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

Il est enfin proposé à l'assemblée de renoncer à l'élection des membres de la commission au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT) et d'effectuer l'élection à main levée.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **RENONCE** à l'élection des membres de la commission au scrutin secret et **DECIDE** d'effectuer l'élection à main levée.

Lecture est donnée des listes présentées par chaque groupe :

« *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

Membres titulaires :

- Daniel LEROY
- Denis ARNDT
- Benoît FREYBURGER
- Dominique SCHAFFHAUSER

Membres suppléants :

- Mireille WEISS
- Jean-Marc KEMPF
- Lucette SPINHIRNY
- Geneviève SCHOFF

« *Wintzen' aime pour vous, avec vous* »

Membre titulaire : Claude KLINGER-ZIND

Membre suppléant : Dominique CHERY

**Résultat du vote à main levée :**

Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24

Nombre de voix pour « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* » : 5

**1/ Calcul du quotient :**

Nb de sièges	5
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/5	5,8

	Nombre voix	voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « <i>Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme</i> »	24		4
Liste « <i>Wintzen' aime pour vous, avec vous</i> »	5		0

**2/ Attribution au plus fort reste :**

	voix	sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « <i>Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme</i> »	24	4	0	4
Liste « <i>Wintzen' aime pour vous, avec vous</i> »	5	0	1	1

**Sont proclamés ELUS à la commission d'appel d'offres et du jury de concours, à savoir :**

**Membres titulaires :**

- Daniel LEROY
- Denis ARNDT
- Benoît FREYBURGER
- Dominique SCHAFFHAUSER
- Claude KLINGER-ZIND
- 

**Membres suppléants :**

- Mireille WEISS
- Jean-Marc KEMPF
- Lucette SPINHIRNY
- Geneviève SCHOFF
- Dominique CHERY

## **14. Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public**

Rapporteur : Daniel LEROY

Pour permettre d'engager une délégation de service public, il est nécessaire de constituer une commission qui étudie ce type de contrat. Il convient de procéder à la désignation des membres selon les modalités établies aux articles L. 1411 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission de délégation de service public se compose, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant, Président de la commission, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

L'élection des membres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière sans panachage, ni vote préférentiel.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **RENONCE** à l'élection des membres de la commission au scrutin secret et **DECIDE** d'effectuer l'élection à main levée.

Lecture est donnée des listes présentées par chaque groupe :

« *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

Membres titulaires :

- Daniel LEROY
- Marie-Jeanne BASSO
- Lucette SPINHIRNY
- Dominique SCHAFFHAUSER

Membres suppléants :

- Carine NAGL
- Denis ARNDT
- Benoît FREYBURGER
- Geneviève SCHOFF

« *Wintzen' aime pour vous, avec vous* »

Membre titulaire : Corinne BUEB

Membre suppléant : Christelle PFLEGER

### **Résultat du vote à main levée :**

**Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24**

**Nombre de voix pour « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* » : 5**

### **1/ Calcul du quotient :**

Nb de sièges	5
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/5	5,8

	Nombre voix de voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « <i>Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme</i> »	24	4
Liste « <i>Wintzen' aime pour vous, avec vous</i> »	5	0

## 2/ Attribution au plus fort reste :

	voix	sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	24	4	0	4
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	5	0	1	1

Sont proclamés ELUS à la commission de Délégation de Service Public, à savoir :

### Membres titulaires :

- Daniel LEROY
- Marie-Jeanne BASSO
- Lucette SPINHIRNY
- Dominique SCHAFFHAUSER
- Corinne BUEB

### Membres suppléants :

- Carine NAGL
- Denis ARNDT
- Benoît FREYBURGER
- Geneviève SCHOFF
- Christelle PFLEGER

## 15. modalités d'élection des membres des commissions municipales et des représentants de la commune dans les organismes non soumis à des dispositions législatives ou réglementaires particulières

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

L'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'il est voté à bulletin secret pour toutes nominations ou désignations (établissements publics de coopération intercommunale, associations, syndicats, conseil d'administration, etc.).

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à ces votes au scrutin public, sauf si des dispositions législatives ou réglementaires prévoient expressément le scrutin secret comme c'est notamment le cas pour la désignation des membres des EPCI ou du conseil d'administration du C.C.A.S.

### Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux nominations et désignations au scrutin public à main levée pour toutes les nominations sauf si des dispositions législatives ou réglementaires prévoient expressément le scrutin secret.

## 16. Création des commissions municipales et désignation des membres des commissions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal peut décider de la création de commissions municipales. En vertu des dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Il est précisé que dans les communes de plus de 3.500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la répartition proportionnelle.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** la création, pour la durée du mandat, de 7 commissions municipales,
- **FIXE** le nombre des conseillers membres de ces commissions de la manière suivante :

Commission Agriculture et Forêt	7 conseillers
Commission Economie et Finances	10 conseillers
Commission Enfance Jeunesse	10 conseillers
Commission Environnement et Cadre de Vie	12 conseillers
Commission MAPA – Marchés à Procédure Adaptée	6 conseillers
Commission Travaux – Urbanisme et Sécurité	12 conseillers
Commission Vie culturelle et sportive - communication	10 conseillers
- **DESIGNE** les membres de chacune de ces commissions au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

*Intervention :*

*Monsieur le Maire remercie le groupe minoritaire d'avoir fait parvenir les listes de nom afin de pouvoir préparer le conseil municipal.*

#### **Commission Agriculture et Forêt**

**7 conseillers**

Monsieur le Maire donne lecture des listes présentées :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Ludovic CAMPITELLI
- Jean-Marc KEMPF
- Benoît FREYBURGER
- Dominique HEROLD
- Camille GROSSE
- Danièle ARNOLD

Liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* »

- Claude KLINGER-ZIND

#### **Résultat du vote à main levée :**

**Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24**

**Nombre de voix pour « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » : 5**

#### **1/ Calcul du quotient :**

Nb de sièges	7
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/7	4,14

	Nombre de voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	24	5
Liste « Wintzen' aime pour vous, avec vous »	5	1

## 2/ Attribution au plus fort reste :

	Sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	5	1	6
Liste « Wintzen' aime pour vous, avec vous »	1	0	1

## SONT PROCLAMES ELUS à la commission municipale Agriculture et Forêt :

- Ludovic CAMPITELLI
- Jean-Marc KEMPF
- Benoît FREYBURGER
- Dominique HEROLD
- Camille GROSSE
- Danièle ARNOLD
- Claude KLINGER-ZIND

## Commission Economie et Finances

**10 conseillers**

Monsieur le Maire donne lecture des listes présentées :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Dominique SCHAFFHAUSER
- Benoît FREYBURGER
- Emmanuel AQUINO
- Daniel LEROY
- Ludovic CAMPITELLI
- Carine NAGL
- Alexis STRUSS
- Luca BASSO

Liste « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* »

- Christelle PFLEGER
- Jean-Marie MULLER

## Résultat du vote à main levée :

Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24

Nombre de voix pour « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* » : 5

## 1/ Calcul du quotient :

Nb de sièges	10
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/10	2,9



	Nombre de voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	24	8
Liste « Wintzen' aime pour vous, avec vous »	5	1

## 2/ Attribution au plus fort reste :

	Sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	8	0	8
Liste « Wintzen' aime pour vous, avec vous »	1	1	2

## SONT PROCLAMES ELUS à la commission Economie et Finances :

- Dominique SCHAFFHAUSER
- Benoît FREYBURGER
- Emmanuel AQUINO
- Daniel LEROY
- Ludovic CAMPITELLI
- Carine NAGL
- Alexis STRUSS
- Luca BASSO
- Christelle PFLEGER
- Jean-Marie MULLER

## Commission Enfance Jeunesse

**10 conseillers**

Monsieur le Maire donne lecture des listes présentées :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Lucette SPINHIRNY
- Benoît FREYBURGER
- Marie-Jeanne BASSO
- Carine NAGL
- Nathalie PEREZ GABIER
- Mireille WEISS
- Sandrine MEYER
- Geneviève SCHOFF

Liste « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* »

- Christelle PFLEGER
- Corinne BUEB

## Résultat du vote à main levée :

Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24

Nombre de voix pour « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* » : 5

## 1/ Calcul du quotient :

Nb de sièges	10
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/10	2,9

	Nombre de voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	24	8
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	5	1

## 2/ Attribution au plus fort reste :

	Sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	8	0	8
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	1	1	2

### SONT PROCLAMES ELUS à la commission Enfance Jeunesse :

- Lucette SPINHIRNY
- Benoît FREYBURGER
- Marie-Jeanne BASSO
- Carine NAGL
- Nathalie PEREZ GABIER
- Mireille WEISS
- Sandrine MEYER
- Geneviève SCHOFF
- Christelle PFLEGER
- Corinne BUEB

### Commission Environnement et Cadre de Vie

**12 conseillers**

Monsieur le Maire donne lecture des listes présentées :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Dominique HEROLD
- Luca BASSO
- Camille GROSSE
- Danièle ARNOLD
- Geneviève SCHOFF
- Dominique SCHAFFHAUSER
- Denis ARNDT
- Clara BEAUFRAND
- Sandrine MEYER
- Jean Marc KEMPF

Liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » :

- Claude KLINGER ZIND
- Corinne BUEB

### Résultat du vote à main levée :

Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24

Nombre de voix pour « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » : 5

### 1/ Calcul du quotient :

Nb de sièges	12
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/12	2,42

	Nombre de voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	24	9
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	5	2

## 2/ Attribution au plus fort reste :

	Sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	9	1	10
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	2	0	2

### SONT PROCLAMES ELUS à la commission Environnement et Cadre de Vie :

- Dominique HEROLD
- Luca BASSO
- Camille GROSSE
- Danièle ARNOLD
- Geneviève SCHOFF
- Dominique SCHAFFHAUSER
- Denis ARNDT
- Clara BEAUFRAND
- Sandrine MEYER
- Jean Marc KEMPF
- Claude KLINGER ZIND
- Corinne BUEB

### Commission MAPA – Marchés à Procédure Adaptée

**6 conseillers**

Monsieur le Maire donne lecture des listes présentées :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Daniel LEROY
- Denis ARNDT
- Patrice DUSSEL
- Benoît FREYBURGER
- Jean Marc KEMPF

Liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* »

- Dominique CHERY

### Résultat du vote à main levée :

Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24

Nombre de voix pour « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » : 5

### 1/ Calcul du quotient :

Nb de sièges	6
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/6	4,83

	Nombre de voix obtenues	Sièges obtenus au quotient
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	24	4
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	5	1

## 2/ Attribution au plus fort reste :

	Sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	4	1	5
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	1	0	1

### SONT PROCLAMES ELUS à la commission MAPA – Marchés à Procédure Adaptée :

- Daniel LEROY
- Denis ARNDT
- Patrice DUSSEL
- Benoit FREYBURGER
- Jean Marc KEMPF
- Dominique CHERY

### Commission Travaux – Urbanisme et Sécurité

**12 conseillers**

Monsieur le Maire donne lecture des listes présentées :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Denis ARNDT
- Benoît FREYBURGER
- Sébastien LABOUREUR
- Ludovic CAMPITELLI
- Patrice DUSSEL
- Luca BASSO
- Isabel FREUDENREICH
- Dominique HEROLD
- Jean Marc KEMPF
- Nathalie PEREZ GABIER

Liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* »

- Claude KLINGER ZIND
- Dominique CHERY

### Résultat du vote à main levée :

Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24

Nombre de voix pour « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » : 5

### 1/ Calcul du quotient :

Nb de sièges	12
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/12	2,42

	Nombre de voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	24	9
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	5	2

## 2/ Attribution au plus fort reste :

	Sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	9	1	10
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	2	0	2

### SONT PROCLAMES ELUS à la commission Travaux – Urbanisme et Sécurité :

- Denis ARNDT
- Benoît FREYBURGER
- Sébastien LABOUREUR
- Ludovic CAMPITELLI
- Patrice DUSSEL
- Luca BASSO
- Isabel FREUDENREICH
- Dominique HEROLD
- Jean Marc KEMPF
- Nathalie PEREZ GABIER
- Claude KLINGER ZIND
- Dominique CHERY

### Commission Vie culturelle et sportive - communication

**10 conseillers**

Monsieur le Maire donne lecture des listes présentées :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Daniel LEROY
- Alexis STRUSS
- Camille GROSSE
- Mireille WEISS
- Isabel FREUDENREICH
- Danièle ARNOLD
- Clara BEAUFRAND
- Sandrine MEYER

Liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* »

- Corinne BUEB
- Jean Marie MULLER

### Résultat du vote à main levée :

Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24

Nombre de voix pour « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » : 5

### 1/ Calcul du quotient :

Nb de sièges	10
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/10	2,9

	Nombre de voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	24	8
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	5	1

## 2/ Attribution au plus fort reste :

	Sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme »	8	0	8
Liste « Wintzen'aime pour vous, avec vous »	1	1	2

### SONT PROCLAMES ELUS à la commission Vie culturelle et sportive – communication :

- Daniel LEROY
- Alexis STRUSS
- Camille GROSSE
- Mireille WEISS
- Isabel FREUDENREICH
- Danièle ARNOLD
- Clara BEAUFRAND
- Sandrine MEYER
- Corinne BUEB
- Jean Marie MULLER

### 17. Création d'un comité des fêtes pour les manifestations et animations communales et désignation des représentants élus

Rapporteur : Carine NAGL

Le conseil municipal peut créer, selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. »

Ainsi, il est proposé de créer un comité traitant des manifestations communales, de leur organisation, et du développement de nouvelles fêtes municipales. Cette commission serait dénommée « Comité des Fêtes ».

#### Interventions :

*Claude KLINGER-ZIND : Nous souhaitons proposer également un membre, Madame Christelle PFLEGER.*

*Monsieur le Maire : Nous allons modifier la délibération. Nous votons 8 conseillers et 5 membres non élus.*

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer, pour la durée du mandat, un comité consultatif des animations et manifestations à Wintzenheim dénommé Comité des Fêtes,
- **FIXE** la composition à 8 conseillers municipaux et 5 membres non élus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La désignation des conseillers municipaux suivant est proposée :

- **Patrice DUSSEL**
- **Carine NAGL**
- **Jean Marc KEMPF**
- **Emmanuel AQUINO**
- **Sandrine MEYER**
- **Alexis STRUSS**
- **Nathalie PEREZ GABIER**
- **Christelle PFLEGER**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ les conseillers municipaux ci-dessus pour siéger au Comité des Fêtes.**

## **18. Création d'un comité de jumelage avec Möhnesee et désignation des représentants élus**

Rapporteur : Isabel FREUDENREICH

*Le conseil municipal peut créer, selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. »*

Ainsi, il est proposé de créer un comité traitant en particulier des actions liées au jumelage avec Möhnesee : échanges, organisations des déplacements, relations avec la municipalité allemande....

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer, pour la durée du mandat, un comité de jumelage avec Möhnesee,
- **FIXE** la composition à 7 conseillers municipaux et 7 membres non élus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La désignation des conseillers municipaux suivant est proposée :

- **Lucette SPINHIRNY**
- **Denis ARNDT**
- **Benoit FREYBURGER**
- **Isabel FREUDENREICH**
- **Daniel LEROY**
- **Alexis STRUSS**
- **Jean Marc KEMPF**

Interventions :

Claude KLINGER-ZIND : Nous souhaitons proposer également un membre.

Monsieur le Maire : Non, je ne souhaite pas modifier ce Comité.

**Le conseil municipal, par 24 voix pour, DESIGNÉ les conseillers municipaux ci-dessus pour siéger au Comité de Jumelage avec Möhnesee.**

## **19. Création d'un comité consultatif des Sages : le conseil municipal des Aînés**

Rapporteur : Patrice DUSSEL

*Le conseil municipal peut créer, selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. »*

Ainsi, il est proposé de créer un conseil municipal des Aînés. Les compétences, l'expérience et la disponibilité de ses membres peuvent apporter une contribution à l'étude et à la réalisation de projets et d'actions en direction des seniors.

Cette instance permet aux seniors d'être pleinement investis dans la vie locale, de favoriser le bien vivre ensemble et de nouer des liens intergénérationnels notamment en travaillant avec le Conseil des Jeunes.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer, pour la durée du mandat, un conseil municipal des Aînés,
- **FIXE** la composition à 5 conseillers municipaux et 29 membres non élus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La désignation des conseillers municipaux suivant est proposée :

**Patrice DUSSEL**  
**Lucette SPINHIRNY**  
**Daniel LEROY**  
**Geneviève SCHOFF**  
**Denis ARNDT**

#### Interventions :

*Claude KLINGER-ZIND : Nous souhaitons proposer également un membre.*

*Monsieur le Maire : Pour garder une cohérence, je souhaite qu'il n'y ait que des membres de la liste majoritaire au CMA.*

**Le conseil municipal par 24 voix pour DESIGNER les conseillers municipaux ci-dessus au Conseil municipal des Aînés.**

## **20. Création d'un comité consultatif des jeunes : le conseil municipal des Jeunes**

Rapporteur : Sébastien LABOUREUR

Le conseil municipal peut créer, selon l'article L2143-2 du code général des collectivités, « des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. »

Ainsi, il est proposé de créer un conseil municipal des jeunes. C'est une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions, d'échanges et de partage entre la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal.

L'article 55 de la loi « égalité et citoyenneté » inscrit la possibilité de créer de telles instances. Le conseil municipal des jeunes permet d'expliquer les projets communaux, il donne des responsabilités aux enfants et aux jeunes. C'est aussi la rencontre entre « engagement citoyen » des jeunes et « actions pédagogiques » pour les jeunes. C'est aussi l'opportunité d'un dialogue direct entre les jeunes et les élus locaux. C'est un lieu où ils vont proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent. Les propositions, jugées d'intérêt général, seront étudiées, discutées et réalisées par la collectivité, dans le cadre de son budget et de ses orientations.



Cela reconnaît à l'enfant et aux jeunes la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son territoire de vie. Il exerce les jeunes à l'apprentissage de la vie en société, à l'autonomie, et au développement de la notion de solidarité.

**Le conseil municipal, par 25 pour et 4 contre :**

- **DECIDE** de créer, pour la durée du mandat, un conseil municipal des jeunes,
- **FIXE** la composition à 6 conseillers municipaux et 29 membres non élus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

*Claude KLINGER-ZIND : Nous souhaitons proposer également un membre.*

*Monsieur le Maire : Nous ne voulons pas modifier la commission et laissons la liste comme elle est.*

La désignation des conseillers municipaux suivant est proposée :

- **Patrice DUSSEL**
- **Carine NAGL**
- **Sébastien LABOUREUR**
- **Nathalie PEREZ GABIER**
- **Sandrine MEYER**
- **Marie-Jeanne BASSO**

**Le conseil municipal par 24 voix pour DESIGNE les conseillers municipaux ci-dessus pour siéger au conseil municipal des Jeunes.**

**21. Approbation du nombre de membres du conseil d'administration au Centre Communal d'Action Sociale et désignation des membres**

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

En vertu de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé par le Maire et comprend en nombre égal, au maximum :

- Sept membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- Sept membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal. Au nombre des membres nommés doivent figurer :
  - un représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
  - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
  - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
  - un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est précisé que les membres élus au sein du conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et que le scrutin est secret.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'arrêter à sept le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS et à sept membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Geneviève SCHOFF donne lecture des listes présentées :

« *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Geneviève SCHOFF
- Carine NAGL
- Sébastien LABOUREUR
- Daniel LEROY
- Dominique SCHAFFHAUSER
- Marie-Jeanne BASSO

« *Wintzen' aime pour vous, avec vous* »

- Corinne BUEB

Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de voix pour « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » : 24

Nombre de voix pour « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* » : 5

### **1/ Calcul du quotient :**

Nb de sièges	7
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral : 29/7	4,14

	Nombre de voix obtenues	sièges obtenus au quotient
Liste « <i>Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme</i> »	24	5
Liste « <i>Wintzen' aime pour vous, avec vous</i> »	5	1

### **2/ Attribution au plus fort reste :**

	Sièges obtenus au quotient	siège restant obtenu au plus fort reste	Total des sièges
Liste « <i>Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme</i> »	5	1	6
Liste « <i>Wintzen' aime pour vous, avec vous</i> »	1	0	1

**SONT PROCLAMES ELUS au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

- **Geneviève SCHOFF**
- **Carine NAGL**
- **Sébastien LABOUREUR**
- **Daniel LEROY**
- **Dominique SCHAFFHAUSER**
- **Marie-Jeanne BASSO**
- **Corinne BUEB**

## **22. Désignation des représentants de la commune a la commission communale consultative de la chasse**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'article L429-2 du Code de l'Environnement fixe la règle suivante « *le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires* ».

Cette disposition consacre le principe d'une organisation collective de la chasse. Les propriétaires privés confèrent à la commune l'obligation de procéder à la location de la chasse sur l'ensemble du ban communal.

La commune a 4 lots dont deux lots appartenant pour l'un au Département du Haut-Rhin (27 ha) et pour l'autre à l'ONF (155 ha) ne donnant pas lieu à location. La contenance restante est de 1088 ha dont 663 ha boisés. Il y a une répartition en deux lots :

- Lot n°1 : contenance de 427 ha dont 140 ha boisés
- Lot n°2 : contenance de 661 ha dont 523 ha boisés

Le produit de la location de chasse est versé à la commune. Il est réparti entre les différents propriétaires proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds compris dans le lot de chasse.

La Commission Communale Consultative de la Chasse est obligatoire depuis 1996. Elle doit permettre une sorte de cogestion de la chasse au niveau communal. Elle est chargée de donner un avis consultatif notamment sur la fixation des lots (renouvellement du droit de chasse, ...) et sur la gestion administrative et technique de la chasse (plans de chasse et plans de tir, plan de gestion cynégétique...). Elle se réunit une fois par an minimum.

La Commission Communale Consultative de la Chasse est composée :

- du Maire de la commune qui en est Président,
- de deux conseillers municipaux au minimum,
- de deux représentants des agriculteurs ou des viticulteurs désignés par la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace,
- d'un représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut Rhin,
- d'un représentant désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Sont également associés à titre permanent de conseil, un représentant des organismes suivants :

- un représentant de l'Office National des Forêts pour les communes ayant des Forêts soumis au régime forestier,
- le Président du groupement d'intérêt Cynégétique ou son représentant,
- un représentant du Fonds Départemental d'indemnisation des Dégâts de Sangliers,
- l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- la Direction Départementale des Territoires.

#### Intervention :

*Claude KLINGER-ZIND : Nous souhaitons proposer également un membre, Dominique CHERY.*

*Monsieur le Maire : Je n'y suis pas opposé. Nous allons passer à 5 représentants.*

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'arrêter à cinq le nombre de représentants de la commune au sein de la commission communale consultative de la chasse,
- **DESIGNE les représentants suivants :**
  - Ludovic CAMPITELLI
  - Jean Marc KEMPF
  - Benoît FREYBURGER
  - Dominique HEROLD
  - Dominique CHERY

### **23. Désignation des membres du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

La commune de Wintzenheim gère une antenne communautaire desservant quelques 600 usagers.

Les articles R 2221-5 et R 2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que « *les membres (...) du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du Maire* ». « *Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'exploitation* ».

Monsieur le Maire propose que la régie municipale des antennes communautaires soit composée de 6 représentants de la commune et de 4 membres extérieurs.

#### Intervention :

*Claude KLINGER-ZIND : Nous souhaitons proposer également un membre, Dominique CHERY.*

*Monsieur le Maire : Je n'y suis pas opposé. Nous allons passer à 6 représentants.*

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **FIXE** la composition du conseil d'exploitation à 6 représentants de la commune et 4 membres extérieurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est proposé les membres du conseil d'exploitation suivants :

- Ludovic CAMPITELLI
- Marie-Jeanne BASSO
- Denis ARNDT
- Lucette SPINHIRNY
- Benoît FREYBURGER
- Dominique CHERY

**Le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNER les représentants suivants à la régie municipale des antennes communautaires :**

- **Ludovic CAMPITELLI**
- **Marie-Jeanne BASSO**
- **Denis ARNDT**
- **Lucette SPINHIRNY**
- **Benoît FREYBURGER**
- **Dominique CHERY**

### **24. Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs.

La nomination des membres de cette commission doit avoir lieu après le renouvellement général des conseils municipaux. Elle comprend, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, huit commissaires

titulaires et huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2000 habitants. Les commissaires doivent :

- être français,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés hors de la commune, tout en étant redevable d'une taxe locale directe dans la commune.

Enfin, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal.

La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du conseil municipal.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux,
- Elle détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants et participe à l'évaluation des propriétés bâties,
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- elle formule des avis sur des réclamations.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes.

La « liste 41 bâtie » recense tous les locaux de la commune pour lesquels un changement a été pris en compte par le centre des impôts fonciers depuis la précédente session de la CCID. Elle présente pour chacun d'entre eux l'évolution de son évaluation.

Sa transmission à la commission permet à celle-ci de s'assurer que toutes les modifications des propriétés bâties de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration fiscale et que tous les changements ont été correctement évalués par celle-ci.

Outre ce rôle d'information de l'administration fiscale en ce qui concerne les changements relatifs aux propriétés bâties et non bâties de la commune, la CCID doit émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées et prendre une décision en ce qui concerne les données révisées proposées par les services.

Dans le cadre de ces missions, Monsieur le Maire doit proposer les personnes pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il est donc proposé au conseil municipal les personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessous comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Interventions :

*Claude KLINGER-ZIND : Nous souhaitons proposer également un membre suppléant, Jean-Marie MULLER.*

*Monsieur le Maire : Je n'y suis pas opposé. Nous allons enlever Odile SIEGLE et la remplacer par Jean-Marie MULLER.*

**Commissaires titulaires :**

- Serge NICOLE
- Lucette SPINHIRNY
- Geneviève SCHOFF
- Daniel LEROY
- Hubert KRICK (propriétaire forestier)
- Rémy VALENTIN
- Denis ARNDT
- Claude KLINGER-ZIND
- Carine NÄGL
- Aimé SCHAFFAR
- Pascal SPETH
- Jean Claude HUGLIN
- Patricia JAEGLE
- Daniel OUGIER
- Elio AUGUSTO
- Alain BELLAND (membre extérieur et contribuable à Wintzenheim)

**Commissaires suppléants**

- Dominique SCHAFFHAUSER,
- Jean-Marc KEMPF (propriétaire forestier)
- Dominique HEROLD
- Mireille PELE
- Patrice DUSSEL
- Jean – Marie MULLER
- Aimé EHRHART
- Annick ERNY
- Camille GROSSE
- Sébastien LABOUREUR
- Jean-Louis MEYER
- Stéphane BRAND
- Daniel ARNOLD
- Benoit FREYBURGER
- Jacques MULLER (membre extérieur et contribuable à Wintzenheim)
- Jean-Marie HERRBACH

**Le conseil municipal :**

- **ADOpte à l'unanimité la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants ci-dessus** constituant la liste des contribuables qui sera présentée au directeur des services fiscaux.

## **25. Renouveaulement du Comité Syndical d'électricité et de gaz du Haut-Rhin**

Rapporteur : Benoit FREYBURGER

Les élections municipales sont suivies de renouvellement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, créé à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin, existe depuis 1997. Le Syndicat, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, regroupe et représente l'ensemble des 332 communes desservies par le concessionnaire ENEDIS, ainsi que 2 communautés de communes bas-rhinoises, soit près de 695 873 habitants.

Il exerce également la compétence gaz depuis le 6 novembre 2000. Le transfert de compétence au Syndicat entraîne le transfert de la propriété des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité et de gaz. Les services du Syndicat assistent gratuitement les collectivités membres dans leurs projets de travaux. Sa mission principale est d'organiser et d'exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession signés par ENEDIS, EDF et Gaz de Barr pour la compétence « électricité » et GRDF, ANTARGAZ et CALEO pour la compétence « gaz ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des lignes électriques au titre de l'article 8 et de certains travaux d'effacement. Les statuts arrêtés le 12 novembre 2019 par la Préfecture du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, permettent désormais au Syndicat d'accompagner les collectivités membres dans le domaine de l'éclairage public, de la planification énergétique, de la mobilité propre, de l'élaboration de leur PCAET.

Le Comité Syndical est composé de 40 membres titulaires et de 40 membres suppléants, élus parmi les délégués des communes et des EPCI. Il se réunit une fois par trimestre, dans une des communes membres. Il a en charge le vote et l'exécution du Budget, les attributions d'aide aux communes, le lancement d'une Délégation de Service Public pour la desserte en gaz de ses communes membres...

Les délégués sont d'abord des « grands électeurs ». Le délégué élira ensuite, par correspondance, les membres du Comité Syndical. Pour la désignation de son ou ses délégués, le choix du conseil municipal ne peut porter que sur l'un de ses membres (article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les délégués sont élus par les conseils municipaux ou communautaires selon les dispositions de l'article 7A des statuts.

Ainsi, 586 nouveaux délégués doivent être élus. Faute de désignation par la collectivité, c'est automatiquement le Maire et s'il y a lieu le 1<sup>er</sup> Adjoint qui la représente, même si la collectivité a droit à plus que 2 délégués (article L. 5211-1 du CGCT). Les délégués seront invités, s'ils le souhaitent, à faire acte de candidature au Comité Syndical.

Les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT). La commune est représentée par 4 délégués.

Sont proposés les noms suivants :

- Jean Marc KEMPF
- Benoît FREYBURGER
- Denis ARNDT
- Ludovic CAMPITELLI

### Intervention :

*Monsieur le Maire : La question m'a été posée de savoir pourquoi l'opposition n'apparaît pas dans la liste des noms proposés pour la représentation de la commune au sein des syndicats. Je souhaite que tous les membres aillent dans le même sens, c'est pour cela qu'il n'y a pas de membres de l'opposition.*

**Par vote à bulletin secret, par 24 voix pour et 5 bulletins nuls, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :**

- Jean Marc KEMPF
- Benoît FREYBURGER
- Denis ARNDT
- Ludovic CAMPITELLI

**26. Election des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et environs (S.I.T.D.C.E.)**

Rapporteur : Dominique HEROLD

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (S.I.T.D.C.E.) est composé des intercommunalités suivantes :

- Colmar Agglomération,
- Le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar,
- La Communauté de Communes du Pays de Brisach,
- La Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- La Communauté de Communes du Pays Ribeauvillé,
- La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Ce syndicat regroupe 89 communes pour une population de 200 650 habitants. L'ensemble des déchets de ce bassin de vie est traité sur Colmar dans l'usine actuelle.

Les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT).

La commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au S.I.T.D.C.E.

Sont proposés les noms suivants :

- Délégué titulaire : Dominique HEROLD
- Délégué suppléant : Emmanuel AQUINO

**Par vote à bulletin secret, par 24 voix pour et 5 bulletins nuls, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués au Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (S.I.T.D.C.E.) :**

- Délégué titulaire : Dominique HEROLD
- Délégué suppléant : Emmanuel AQUINO

**27. Election des délégués de la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg**

Rapporteur : Camille GROSSE

Le château du Hohlandsbourg accueille tous les ans plus de 50 000 visiteurs. Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg a pour objet de :

- Restaurer le site et ses monuments,
- Améliorer les infrastructures et sa réutilisation,
- Assurer la promotion du tourisme,
- Assurer l'animation et l'exploitation du site par l'intermédiaire d'une association ou d'un organisme de gestion et le cas échéant, l'exploiter lui-même.

Le conseil syndical comprend 20 titulaires, dont 2 titulaires représentant Wintzenheim et 1 suppléant. Les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le conseil municipal au scrutin secret à la majorité



absolue (article L 5211-7 du CGCT). Il est donc proposé de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant. Sont proposés les noms suivants :

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| - Délégués titulaires : | - Délégué suppléant : |
| Serge NICOLE            | Camille GROSSE        |
| Lucette SPINHIRNY       |                       |

**Par vote à bulletin secret, par 24 voix pour, 4 bulletins nuls et 1 vote blanc, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués du Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg :**

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| - Délégués titulaires : | - Délégué suppléant : |
| Serge NICOLE            | Camille GROSSE        |
| Lucette SPINHIRNY       |                       |

## **28. Election des délégués de la commune au Syndicat forestier du massif des 5 châteaux**

Rapporteur : Jean Marc KEMPF

Le syndicat a été constitué le 29 septembre 1955 par arrêté préfectoral. Ce syndicat intercommunal forestier était alors composé de Colmar, Eguisheim, Husseren les Châteaux – Voegtlinshoffen – Wettolsheim et Wintzenheim.

Le Syndicat Forestier du massif des 5 châteaux a pour objet de réaliser tous travaux d'aménagement afférents aux sites touristiques des 5 Châteaux, aux chemins forestiers de desserte des forêts et aux équipements d'accueil du public situés sur le ban des collectivités membres et à l'intérieur du massif, à l'exclusion des châteaux et de la RD des 5 châteaux.

Il y a 18 membres élus, dont 12 titulaires et 6 suppléants. La commune de Wintzenheim est représentée par 2 titulaires et 1 suppléant. Les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT).

Sont proposés les noms suivants :

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| - Délégués titulaires : | - Délégué suppléant : |
| Ludovic CAMPITELLI      | Benoît FREYBURGER     |
| Jean Marc KEMPF         |                       |

**Par vote à bulletin secret, par 24 voix pour et 5 bulletins nuls, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués au Syndicat Forestier du massif des 5 châteaux :**

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| - Délégués titulaires : | - Délégué suppléant : |
| Ludovic CAMPITELLI      | Benoît FREYBURGER     |
| Jean Marc KEMPF         |                       |

## **29. Election des délégués de la commune au Syndicat Mixte Fecht et Amont**

Rapporteur : Dominique HEROLD

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

A ce titre, en vertu de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, la commune a transféré à la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 les compétences suivantes :

- de l'aménagement des bassins ou fraction de bassins hydrographiques (1°),
- de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leur accès (2°),
- de la défense contre les inondations (5°),
- de la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riverains (8°).

La commune continue d'exercer les autres missions de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, militent pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Par ailleurs, toutes les communes du bassin versant ont pu adhérer au Syndicat pour les compétences non GEMAPI et notamment la gestion des ouvrages hydrauliques existants qui sont nombreux sur la Fecht et ses affluents.

Les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT). Un délégué titulaire et un délégué suppléant qui ne doivent pas être les mêmes que ceux représentant Colmar Agglomération) représentent la commune de Wintzenheim. Sont proposés les noms suivants :

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| - Délégué titulaire : | - Délégué suppléant : |
| Dominique HEROLD      | Jean Marc KEMPF       |

**Par vote à bulletin secret, par 24 voix pour et 5 bulletins nuls, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués au Syndicat Fecht et Amont :**

- |                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| - <b>Délégué titulaire :</b> | - <b>Délégué suppléant :</b> |
| <b>Dominique HEROLD</b>      | <b>Jean Marc KEMPF</b>       |

### **30. Election des délégués de la commune au SIVOM du canton de Wintzenheim**

Rapporteur : Emmanuel AQUINO

Le SIVOM du canton de Wintzenheim est formé entre les communes et groupements de communes suivants : Eguisheim – Herrlisheim – Husseren-les-Châteaux- Obermorschwihr-Turckheim-Voegtlinshoffen-Walbach-Wettolsheim-Wintzenheim-Zimmerbach, la communauté de communes Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux pour les communes d'Eguisheim, Voegtlinshoffen, Obermorschwihr, Husseren-les-Châteaux, au titre de la compétence Relais Assistants Maternels.

Ce syndicat mixte est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel pour les 3 groupes d'intervention suivants :

Les affaires scolaires comprenant certaines activités au niveau du Collège Jacques Prévert de Wintzenheim et collège Lazare de Schwendi d'Ingersheim. Les travaux relatifs aux installations sportives du COSEC relèvent également du SIVOM. Le SIVOM assure, par délégation du Conseil Régional, le service de ramassage scolaire en direction des collèges Jacques Prévert et Lazare de Schwendi d'Ingersheim. Il assure également la prise en charge des transports dans le cadre des regroupements pédagogiques intercommunaux des communes du

canton. Le Syndicat soutient le fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) et la classe inclusion scolaire (CLIS) implantés à Wintzenheim pour les élèves des communes du canton membres de la section scolaire.

En ce qui concerne l'animation du territoire cela comprend l'édition du guide annuel des manifestations des communes adhérentes et autres documents informatifs ainsi que la gestion des circuits de randonnées et de loisirs.

Enfin, le syndicat assure la gestion et l'animation d'un relais d'assistants maternels (RAM).

Chaque commune et communauté de communes de moins de 5000 habitants, élit 2 délégués titulaires et 2 suppléants; celles de 5000 habitants et plus, 3 délégués titulaires et 3 suppléants. Les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT). Il est donc nécessaire de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 suppléants. Sont proposés les noms suivants :

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| - Délégués titulaires : | - Délégués suppléants : |
| Serge NICOLE            | Emmanuel AQUINO         |
| Lucette SPINHIRNY       | Camille GROSSE          |
| Daniel LEROY            | Alexis STRUS            |

**Par vote à bulletin secret, par 24 voix pour et 5 bulletins nuls, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués au SIVOM du canton de Wintzenheim :**

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| - <b>Délégués titulaires :</b> | - <b>Délégués suppléants :</b> |
| <b>Serge NICOLE</b>            | <b>Emmanuel AQUINO</b>         |
| <b>Lucette SPINHIRNY</b>       | <b>Camille GROSSE</b>          |
| <b>Daniel LEROY</b>            | <b>Alexis STRUSS</b>           |

### **31. Election des délégués de la commune au Syndicat Mixte des employeurs forestiers de Colmar et environs**

Rapporteur : Luca BASSO

Le Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar et Environs assure la gestion des personnels et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et les travaux en régie effectués dans les forêts des communes et établissements publics membres.

Le Syndicat compte 25 communes membres, dont onze font partie de la Communauté de Communes de Rouffach, Vignobles et Châteaux et un établissement public (Hospices Civils de Colmar).

Il dispose d'un budget annuel d'environ 500 000 € qui varie en fonction des programmes annuels de travaux forestiers et de coupes de bois votés par chaque commune membre.

Le syndicat comprend 70 représentants dont 35 titulaires et 35 suppléants.

La commune de Wintzenheim est représentée par trois représentants titulaires et trois représentants suppléants.

Les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT). Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection trois représentants titulaires et trois représentants suppléants au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar et Environs.

Sont proposés les noms suivants :

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| - Délégués titulaires : | - Délégués suppléants : |
| Jean Marc KEMPF         | Luca BASSO              |
| Dominique HEROLD        | Denis ARNDT             |
| Ludovic CAMPITELLI      | Patrice DUSSEL          |

**Par vote à bulletin secret, par 24 voix pour et 5 bulletins nuls, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar et Environs :**

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| - Délégués titulaires : | - Délégués suppléants : |
| Jean Marc KEMPF         | Luca BASSO              |
| Dominique HEROLD        | Denis ARNDT             |
| Ludovic CAMPITELLI      | Patrice DUSSEL          |

### **32. Election des délégués de la commune au Syndicat du parc régional des ballons des Vosges**

Rapporteur : Marie-Jeanne BASSO

Créé en 1989, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 197 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « la charte », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire.

Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

En tant que membre du Syndicat mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège. Relais essentiel entre la commune et le Parc, l'élu délégué de la commune au Parc :

- Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son conseil municipal et les habitants,
- Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune
- Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte

Les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT).

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Sont proposés les noms suivants :

- Délégué titulaire : Dominique HEROLD
- Délégué suppléant : Camille GROSSE

**Par vote à bulletin secret, par 25 voix pour, 3 bulletins nuls et 1 vote blanc, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués au Syndicat du Parc naturel régional des Ballons des Vosges :**

- **Délégué titulaire : Dominique HEROLD**
- **Délégué suppléant : Camille GROSSE**

### **33. Composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et désignation des membres**

Rapporteur : Mireille WEISS

Les règles d'accessibilité prévoient que tous aménagements doivent être réalisés de manière à permettre l'accessibilité des voiries et des espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible.

Par ailleurs, l'obligation d'assurer l'accessibilité dans les bâtiments publics prévoit une commission dans chaque commune de 5 000 habitants et plus, en charge de dresser un constat de l'état de l'accessibilité et de faire toute proposition utile d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant.

Pour se faire, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) a été élaboré par une commission constituée d'élus, de techniciens, de représentants d'associations, et de personnes handicapées.

Il s'agit de renouveler cette commission. Cette commission « accessibilité » traitera ainsi l'ensemble de la problématique des espaces et bâtiments publics.

Cette commission a pour missions :

- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et adressé au représentant de l'Etat dans le Département, au président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées sur la base des diagnostics réalisés,
- de faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité,
- d'élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

En conséquence, il est proposé de composer la commission « accessibilité » avec les membres suivants :

- Six membres du conseil municipal élus en son sein dont 5 membres du groupe « Vivre Wintzenheim avec ambition et réalisme » et 1 membre du groupe « Wintzen'aime pour vous, avec vous »,
- Trois personnes ou représentants des personnes atteintes d'handicap issus ou non du monde associatif,
- Un représentant des commerçants,
- Un représentant de la maison de retraite et un représentant des Aînés,
- Un technicien des services de la Mairie.

Le Maire est Président de droit de cette commission.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de mettre en place une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée de :
  - Six membres du conseil municipal élus en son sein dont 5 membres du groupe « Vivre Wintzenheim avec ambition et réalisme » et 1 membre du groupe « Wintzen'aime pour vous, avec vous »

- Trois personnes ou représentants des personnes atteintes d'handicap issus ou non du monde associatif,
  - Un représentant des commerçants,
  - Un représentant de la maison de retraite et un représentant des Aînés,
  - Un technicien des services de la Mairie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La désignation des conseillers municipaux suivant est proposée :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec ambition et réalisme* »

Denis ARNDT  
 Ludovic CAMPITELLI  
 Carine NAGL  
 Mireille WEISS  
 Isabel FREUDENREICH

Liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* »

Dominique CHERY

**Les conseillers municipaux suivant ONT ETE ELUS, à l'unanimité, en tant que membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :**

**Denis ARNDT  
 Ludovic CAMPITELLI  
 Carine NAGL  
 Mireille WEISS  
 Isabel FREUDENREICH  
 Dominique CHERY**

### **34. Election des délégués de la commune aux conseils d'école**

Rapporteur : Clara BEAUFRAND

Le conseil d'école est composé de personnels de l'école et de représentants de parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur et adopter le projet d'école. Il donne également un avis sur les questions intéressant la vie de l'école notamment les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, l'hygiène scolaire...

Les membres de droit ayant droit de vote sont :

- Le Directeur d'école qui le préside,
- L'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- Le Maire,
- Un conseiller municipal,
- Des représentants des parents d'élèves (autant de représentants que l'élu comporte de classes),
- Le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote. Il s'agit notamment :

- Des personnes chargées d'activités sportives et culturelles,
- Des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,

- De l'équipe médicale scolaire,
- Des ATSEM,
- Des suppléants des représentants d'élèves.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Il y a 4 conseils d'école pour les écoles des Nénuphars, Arc en Ciel, Dame Blanche et Les Cèdres.

Intervention :

*Monsieur le Maire : Petite précision à ce sujet, les membres de la commission scolaire n'ont pas le droit d'assister au Conseil d'Ecole.*

La désignation de Lucette SPINHIRNY est proposée pour représenter la commune aux conseils de classe.

**Par 26 voix pour et 3 abstentions, Lucette SPINHIRNY A ETE ELUE comme membre de droit au sein des 4 conseils d'école.**

### **35. Désignation des représentants au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers**

Rapporteur : Alexis STRUSS

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (Arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires) institué auprès de la commune est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Ils sont notamment consultés sur le refus d'engagement ou de réengagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal et sont informés des recours formés contre les décisions de refus d'engagement ou de réengagement et de refus d'autorisation de suspension d'engagement prises par l'autorité d'emploi. Ils sont également consultés sur les changements de grade jusqu'au grade de capitaine inclus. Ils sont obligatoirement saisis pour avis du règlement intérieur du corps communal.

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires est présidé par le maire de la commune et comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal.

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Les représentants sont désignés dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, par le conseil municipal parmi ses membres n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires comprend 5 collègues.

La désignation des conseillers municipaux suivant est proposée :

Daniel LEROY  
 Jean Marc KEMPF  
 Emmanuel AQUINO  
 Denis ARNDT  
 Benoît FREYBURGER

Interventions :

Claude KLINGER-ZIND : Nous souhaitons proposer la candidature de Dominique CHERY.

Monsieur le Maire : Non nous ne pouvons pas rajouter de membres. Il y a 5 collègues donc 5 représentants.

**Par 24 voix pour 5 voix contre, les conseillers suivants ONT ETE ELUS pour représenter la commune au sein du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires :**

Daniel LEROY  
Jean Marc KEMPF  
Emmanuel AQUINO  
Denis ARNDT  
Benoît FREYBURGER

**36. Désignation des représentants au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du canton de Wintzenheim et des communes associées**

Rapporteur : Danièle ARNOLD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été officiellement créé par arrêté préfectoral du 8 septembre 2003. C'est une instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles se mobilisent les institutions et organismes publics et privés concernés (police et gendarmerie, polices municipales, milieu associatif).

Le CISPD est constitué de 3 collèges :

- Un premier collège de représentants des communes,
- Un deuxième collège de représentants de services de l'Etat tels que la gendarmerie, la direction de la jeunesse et des sports, les services sanitaires, les services de l'inspection académique, la protection judiciaire de la jeunesse,
- Le troisième collège est quant à lui composé de représentants des professions confrontées aux manifestations de la délinquance, de responsables de services sociaux, ainsi que de représentants des associations œuvrant dans le domaine de la sécurité et de l'aide aux victimes.

On y trouve les principaux de collèges, les proviseurs de lycée, les chefs des polices municipales, le Conseiller Départemental.

Le Préfet et le Procureur de la République en sont membres de droit.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés. Il favorise l'échange d'information concernant les attentes de la population, qu'il exprime en tenant compte de la spécificité des quartiers, et peut définir des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée des différents partenaires.

Il dresse le constat des actions de prévention existantes et définit des actions et objectifs coordonnés dont il suit l'exécution. Il encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes, la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ainsi que des mesures sociales sanitaires et d'insertion favorisant la prévention et la récidive.



Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat local de Sécurité et en assure le suivi.

Le C.I.S.P.D. du Canton de Wintzenheim se réunit à l'initiative de son Président qui est le Président de la structure intercommunale (SIVOM du canton de Wintzenheim) deux fois par an. Il se réunit de droit à la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres.

Le C.I.S.P.D. est informé régulièrement par les responsables locaux de la gendarmerie de l'état, des caractéristiques et de l'évolution de la délinquance dans son ressort territorial. Les maires sont informés sans délais des actes graves de délinquance commis dans leur commune. Au moins une fois par an, ils sont également informés, comme le conseil local de sécurité, de l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat dans la commune.

La désignation des conseillers municipaux suivant est proposée :

- Délégué titulaire : Benoît FREYBURGER
- Délégué suppléant : Denis ARNDT

**Par 24 voix pour et 5 abstentions, les conseillers municipaux ONT ETE ELUS pour représenter la commune au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :**

- **Délégué titulaire : Benoît FREYBURGER**
- **Délégué suppléant : Denis ARNDT**

### **37. Désignation des représentants à l'association des œuvres sociales du personnel**

Rapporteur : Sandrine MEYER

Les Œuvres sociales du personnel municipal de la ville de Wintzenheim sont constituées en association dont l'objet est de :

- Resserrer les liens d'amitié entre les agents municipaux,
- Susciter et de soutenir toutes initiatives culturelle et sportive,
- Promouvoir toute action sociale en faveur des membres,
- Assurer une attention à l'occasion d'évènements familiaux.

L'association se compose de membres de droit, de membres participants et de membres bienfaiteurs ou honoraires.

Les membres participants sont les agents titulaires, auxiliaires et contractuels de la commune de Wintzenheim, en activité, qui, en échange du paiement régulier de leur cotisation et après avoir souscrit l'engagement de se conformer aux présents statuts, participent aux avantages assurés par l'association.

Les membres honoraires et bienfaiteurs sont les personnes physiques ou morales qui, par leur souscription ou par leurs services équivalents, contribuent au développement de l'association sans participer à ses avantages. Leur admission est prononcée par le comité-directeur.

Sont membres de droit Monsieur le Maire de la commune, qui est président d'honneur de l'association et deux délégués désignés par le conseil municipal en son sein.

L'Association est administrée par un comité-directeur composé de 8 membres élus par l'Assemblée Générale, aucun de ses membres n'est un élu de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de désigner les représentants de la commune de Wintzenheim au sein de l'association des Œuvres sociales du personnel municipal de la ville de Wintzenheim, à savoir deux délégués.

La désignation des conseillers municipaux suivant est proposée :

- Lucette SPINHIRNY
- Geneviève SCHOFF

**Par 24 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, Lucette SPINHIRNY et Geneviève SCHOFF ONT ETE ELUES pour siéger en tant que membres de droit au sein de l'association des Œuvres sociales du personnel municipal de la ville de Wintzenheim.**

### **38. Désignation des délégués au Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux château Waldner de Freundstein**

Rapporteur : Nathalie PEREZ GABIER

La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service du Conseil Départemental du Haut-Rhin et des communes ayant adhéré au syndicat mixte.

Le droit local en vigueur en Alsace-Moselle a doté les Maires de moyens spécifiques pour veiller au respect des lois et règlements, notamment en zone rurale.

La loi d'amélioration de la décentralisation du 5 janvier 1988 a repris à son article 44 un amendement permettant à un regroupement de collectivités réunies dans un syndicat mixte, d'avoir en commun des Gardes Champêtres compétents sur l'ensemble des territoires des communes constituant ce groupement.

Les Gardes Champêtres ont alors constitué un véritable corps dit « Brigade Verte » pour le Haut-Rhin placés sous l'autorité juridique des maires. Ils ont comme cadre de gestion un syndicat mixte regroupant des communes, le Département du Haut-Rhin ainsi que le cas échéant, des syndicats de communes.

En 1989, lors de la création de la Brigade Verte, 14 Gardes Champêtres aidés de 2 administratifs sont déployés sur 50 communes.

En 2019, la Brigade Verte comporte 60 Gardes épaulés de 8 assistants, 5 administratifs et 2 techniciens pour 328 communes adhérentes.

Il La commune de Wintzenheim est représentée par deux délégués, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont proposés les noms suivants :

- Délégué titulaire : Benoît FREYBURGER
- Délégué suppléant : Dominique HEROLD

**Par vote à bulletin secret, par 24 voix pour et 5 bulletins nuls, les conseillers suivants ONT ETE ELUS en tant que délégués au Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux château Waldner de Freundstein.**

### **39. Informations**

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

**RENOVATION HABITAT ALSACE - M. LERDUNG Jérôme** : ravalement de façades et remplacement de zinguerie, 7 rue Feldkirch - WINTZENHEIM

M. DIETRICH Daniel : remplacement de la clôture et du portail, 33 rue du Maréchal Joffre - WINTZENHEIM

M. BUREL Victor : transformation d'une maison d'habitation et de son annexe en deux logements et deux gîtes, 105 route de Colmar – WINTZENHEIM

Mme FROIDEFONT Nathalie : ravalement du bâtiment – changement de l'isolation et de la toiture – remplacement de menuiseries (portes et fenêtres) et ajout d'un velux, 8 rue Oberlinden – WINTZENHEIM

M. ELVAN Fatih : démolition totale des deux constructions à l'arrière de la maison, 22 rue de Turckheim – WINTZENHEIM

Mme MARCHAND Simone : extension d'une maison afin d'y créer un institut, 150 A route de Colmar - LOGELBACH

Mme KLEBAUR Evelyne : construction d'une maison avec garage – réalisation d'une piscine enterrée, 9 A rue Acker – LOGELBACH

COPRO RESIDENCE LA CHAPELLE – AGENCE SECKLER - M. DELVAS Thierry : mise en place d'une clôture grillagée autour de la copropriété, 14 – 20 rue du Chanoine Kaeffer - LOGELBACH

Mme BECHTOLD Régine : création d'une véranda, 5 A Chemin du Herrenpfad- WINTZENHEIM

ADOR ET MULLER – GEOMETRES EXPERTS : division en vue de construire, 4 route de Colmar – WINTZENHEIM

ARMINDO HABITAT – M. ARMINDO Nicolas : construction d'un immeuble de 14 logements, rue du Kohlweg – WINTZENHEIM

AGENCE IMMOBILIERE CONCORDE - M. BRAUNEISEN Gilles : lotissement unilot sans travaux, rue des Cotonnades – LOGELBACH

Mme HAEFFELIN Simone : remplacement de la charpente et des tuiles – création de nouvelles ouvertures – modification de l'usage (grange transformée en bâtiment accueillant une piscine) – pose de bardage – ravalement de façades, 13 rue des Laboureurs - WINTZENHEIM

M. LEGENTIL Jean-Pierre : pose d'une clôture, 13 A route de Colmar - WINTZENHEIM

Mme THIEBAUT Christine : agrandissement d'une terrasse existante, 1 rue des Ecoles – WINTZENHEIM

M. MASSON Bernard : mise en place d'une pergola, 5 rue de la Croix-Blanche – WINTZENHEIM

IA 68 PROMOTION - Mme REMONATO Christine : transfert de permis de construire, 1 rue Trois-Epis – WINTZENHEIM

M. CANTINEAU Frédéric : ravalement de façade, 6 rue Oberlinden – WINTZENHEIM

M. D'INTINO Sylvio : mise en place de 2 fenêtre de toit, 16 rue du Hêtre – LOGELBACH

M. DIDIER Benoit : mise en place d'une clôture, 12 rue des Acacias – WINTZENHEIM

M. AGIRBAS Ramazan : création d'une terrasse surélevée, 21 rue René Schmitt – WINTZENHEIM

M. PAPIER Jean : ravalement de façade, 6 rue Saint-Laurent – WINTZENHEIM

M. DA SILVA Carlos : démolition d'une partie de la clôture avant et déplacement du portillon, 5 rue du Maréchal Leclerc – WINTZENHEIM

Mme GIRARDIN Marie : remplacement d'une porte de garage par une porte fenêtre avec volet roulant, 4 rue du Général Bleum – WINTZENHEIM

M. PETROVIC Zoran : ravalement de façade, 21 rue de Logelbach – WINTZENHEIM

Mme DE GEVIGNEY Anne-Sophie : pose de 3 fenêtres de toit, 21 rue de la Chapelle – WINTZENHEIM

M. ELIE Nicolas : ravalement de façades, 2 rue des Confins – LOGELBACH

M. LIVERNAUX Claude : remplacement des tuiles, 05 rue Muhlfeld – LOGELBACH

### Interventions :

*Claude KLINGER-ZIND : Je m'interroge sur la construction d'un immeuble rue du Kohlweg. Où se situe la rue du Kohlweg ?*

*Denis ARNDT : Le Kohlweg est en fait le lieu-dit qui se situe après la rue Kirstetter, le nouveau terrain constructible.*

*Christelle PFLEGER : Dans le cadre du compte-rendu des décisions, serait-il possible de scinder les dépenses en fonctionnement et en investissement et d'avoir les imputations ?*

*Monsieur le Maire : Non c'est trop compliqué, nous ne pouvons pas faire ça, nous n'avons pas assez de personnel.*

*Madame LEVI-TOPAL : La liste des dépenses est retranscrite dans le cadre des pouvoirs délégués par le conseil municipal au Maire qui doit rendre compte des décisions prises. Ce n'est en aucun cas une vue budgétaire. Toutes les dépenses n'apparaissent pas. Les imputations ou la répartition investissement / fonctionnement n'a pas non plus lieu d'être. C'est un simple compte-rendu des dépenses issues des marchés publics. Si des informations d'ordre budgétaires sont nécessaires, il faut les demander aux services.*

*Monsieur MULLER : Qu'en est-il des masques pour la population ?*

*Monsieur le Maire : Je ferais un point ce soir sur Facebook. Nous avons fait une commande de masques mais ils ne sont pas encore arrivés en totalité. Il me paraît difficile de donner des masques à certains et pas à d'autres. Le service Accueil a pour consigne de donner des masques à usage unique aux personnes vulnérables qui se présentent en Mairie. Nous avons eu de la chance à Wintzenheim d'avoir un atelier couture pour fournir des masques lavables à certains.*

*Madame SPINHIRNY : Un mot concernant la réouverture des écoles. Il y a une garde d'urgence qui a été mise en place fin mars pour les enfants des personnels indispensables à la bonne marche des établissements soignants. Les enseignants étaient souvent seuls devant les enfants. Nous avons donc fait appel aux animateurs des PEP pour les épauler. Un adulte n'était jamais seul avec un enfant ce qui était aussi plus sécuritaire sur le plan moral.*

*Ce système de garde à continuer et la Mairie l'a élargi aux parents qui étaient obligé de travailler à partir du 11 mai. Les animateur des PEP, les ATSEM et les animateurs de l'Arthuss ont été mobilisés. Les repas de midi étaient gratuits et fournis par les PEP.*

*A partir du 25 mai les classes de CP, CM2 et Ulis sont rouvertes. Pour les enfants des autres classes, la garde est assurée par le système de garde de la commune. Pour les enfants scolarisés, le périscolaire redémarre normalement. Le service de bus scolaire est assuré uniquement sur le secteur de La Forge.*

*Monsieur KLINGER-ZIND : Je souhaiterais dire quelques mots.*

*« Je voudrais tout d'abord remercier mon équipe, remercier chacun d'entre eux, pour s'être engagé à mes côtés et pour le travail qu'ils ont fourni lors de la construction du projet et durant la campagne.*

*Je suis heureux et fier de la campagne que nous avons menée, nous avons eu plaisir à défendre notre programme destiné à notre commune, sans jamais s'abaisser à une pratique politicienne d'un autre temps. En effet, nous avons été droit, respectueux, gardant notre froid et restant toujours concentré sur l'essentiel : notre ville et ses habitants.*

*Justement, je tiens à remercier les habitants qui nous ont témoigné leur confiance. Je remercie ainsi les 915 électeurs pour cet acte d'adhésion à un projet différent qui devait permettre à chaque citoyen de prendre part aux décisions de la vie de la commune.*

*Avec mon équipe ici présente, nous serons une force de proposition, nous serons des conseillers municipaux constructifs avec peut-être un regard critique mais toujours objectif.*

*Dans le respect de nos convictions et de nos valeurs, nous œuvrerons de manière positive, franche, honnête et sincère dans le seul intérêt de notre commune et de tous ses habitants. »*

*Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage aux personnes décédées pendant l'épidémie de Covid-19.*

*Il demande également d'applaudir les personnes qui ont continuées à travailler pendant le confinement afin d'assurer la continuité des services.*

- **Manifestations** : pas de manifestations prévues

- **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision

2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision

3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
HUG-01	LOT 4 COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	3142,93	12/12/2019
HUG-01	LOT 4 COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	159,54	12/12/2019
CLB	LOT 2 GROS OEUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	39849,98	12/12/2019
CLB	LOT 2 GROS OEUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2037,32	12/12/2019
ATELIER D-FORM	MO RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	8061,56	12/12/2019
MCIS MODELISATI	HONORAIRES MO RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	621,5	12/12/2019
TERRANERGIE	HONORAIRES MO RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	1044,44	12/12/2019
OPTIME INGEN BO	HONORAIRES MO RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	391,98	12/12/2019
PROJELEC	HONORAIRES MO RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	453,88	12/12/2019
ID VERDE SASU	LOT 2 ESPACES VERTS REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	10871,47	12/12/2019
GIAMBER 02	DGD LOT 1 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	9172,11	12/12/2019
GIAMBER 02	DGD LOT 1 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	482,74	12/12/2019
MARION CONSTRU	DGD LOT 19 ISOLATION FIBRE DE BOIS RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LO	62,14	12/12/2019
BUREAU VALLEE	FAUTEUILS AGENTS	453,6	12/12/2019
MANUTAN COLLEC	ENCEINTE PUPITRE	421,2	12/12/2019
PONTIGGIA	LOT 3 FOURNITURE ET POSE DE JEUX SPORTIFS REAMENAGEMENT PARC HERZOG	19,15	13/12/2019
RESEAU COCCI	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	109,27	16/12/2019
ELECTIS BURKLE	DETECTEUR FUITE GAZ CHAUFFERIE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	272,59	16/12/2019
CHAMPION DREYF	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	342,24	16/12/2019
FOUSSIER	WHITE SPIRIT ETC DIVERS BATIMENTS	19,24	16/12/2019
FOUSSIER	POIGNEE FENETRE SALLE UNGERER	7	16/12/2019
FOUSSIER	BEQUILLES ETC ECOLE MAT LOG	67,4	16/12/2019
FOUSSIER	BOUTON PUSH ETC ARTHUSS	68,11	16/12/2019
FOUSSIER	BOUTON RONDELLE ETC GARDE CORPS VIGNES	33,32	16/12/2019
FOUSSIER	CLE ALU MAISONNETTE DE NOEL	27,41	16/12/2019
FOUSSIER	BOULON ZING CHEMIN VIGNES	22,48	16/12/2019
FOUSSIER	CLE MAISONNETTE DE NOEL	13,76	16/12/2019
KDI METALSITT	TUBE FRAISE ETC AIRE LAVAGE ATELIERS	304,04	16/12/2019
SAGOS	PEINTURE MAISONNETTES DE NOEL ET ECOLE MATERNELLE LOG	314,04	16/12/2019
SENTINEL SIEGE	VETEMENTS POLICE MUNICIPALE	358,62	16/12/2019
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	16/12/2019
SIMAB	FOURNITURES DE BUREAU SIMAB RH ET STOCK	597,5	16/12/2019
QUIETUDE SECURI	SURVEILLANCE MARCHE DE NOEL 2019	594,26	16/12/2019
GRIMMER C	CHOCOLATS CONCERTS CLAIR DE NOEL	115,86	16/12/2019
KRICK HUBERT	BOUTEILLES DE VIN CADEAUX FIN D'ANNEE	548,34	16/12/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
JECKERT	MANALAS ST NICOLAS LA FORGE	103,5	16/12/2019
VIA 2C KFC	MENUS CONCERT CHOEUR DE ST PETERSBOURG DU 031219	178,2	16/12/2019
PONTIGGIA	TRAVAUX DE VOIRIE RUE SCHWENDI	21168	16/12/2019
ADEC IMMO	DIAGNOSTIC PLOMB ET AMIANTE PRESBYTERE WINTZENHEIM	2467,13	16/12/2019
ARABESQUE	HONORAIRES CONCERT ODEON ORCHESTRA LE 041219	1000	16/12/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING CONCERT LADISLAVA	30,47	16/12/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING SPECTACLE JP DU 231019	26,75	16/12/2019
RESEAU COCCI	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	364,31	16/12/2019
WINTZEDIS	CABLE HDMI	34,9	16/12/2019
BUREAU VALLEE	MATERIEL ANIMATION FETE DU MIEL ET AIMANTS ECOLE MATERNELLE WINTZ	157,37	16/12/2019
A LO PIANOS	ACCORD PIANO	100	16/12/2019
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES FETE DU MIEL ET SEEH	216	16/12/2019
RADIO DREYECKLA	FORFAIT MESSAGE INTERETS GENERAUX SAISON 2019 2020	100	16/12/2019
MEDIARUN	MESSAGES FETE DU MIEL	329,88	16/12/2019
BON COIN RESTAU	REPAS CMA DU 211119	256,5	16/12/2019
JECKERT	MANALAS PERSONNEL DE LA MAIRIE	49,45	16/12/2019
JECKERT	SANDWICHS CONCERT CLAIR DE NOEL DU 071219	135	16/12/2019
VILLE COLMAR RE	REPAS CONCERT ODEON LE 041219	84	16/12/2019
VILLE COLMAR RE	DINER SPECTACLE CLAIR DE NOEL DU 111219	132	16/12/2019
VILLE COLMAR RE	REPAS ET BOISSONS MARCHE DE NOEL	545,9	16/12/2019
COCYCLIQUE INGE	HONORAIRE MAITRISE OEUVRE AMENAGT PAYSAGER DU SQUARE HERZOG	259,2	17/12/2019
SORTONS DU BOIS	HONORAIRE MAITRISE OEUVRE AMENAGT PAYSAGER DU SQUARE HERZOG	3772,8	17/12/2019
COCYCLIQUE INGE	HONORAIRES MAITRISE OEUVRE AMENAGT RUE DE LATTRE+ CHEMIN HERRENPF	61,96	17/12/2019
COCYCLIQUE INGE	HONORAIRES MAITRISE OEUVRE RESTRUCTURATION CHEMIN HENGST	432	17/12/2019
SORTONS DU BOIS	HONORAIRES MAITRISE OEUVRE RESTRUCT RUE DE LATTRE +CHEMINS HENGST	232,33	17/12/2019
LES ZIDEFUZ	SPECTACLE THEATRE D'IMPROVISATION DU 280819	700	31/12/2019
COTTON FIELDS C	HONORAIRES CONCERT EGLISE DE LOGELBACH DANS LE CADRE CLAIR DE NOEL	300	31/12/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING SPECTACLE CLAIR DE NOEL DU 111219	29,5	31/12/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING ET BONBONS SPECTACLE JEUNE PUBLIC CLAIR DE NOEL DU 231219	31,28	31/12/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING CONCERT ODEON DU 041219	23,78	31/12/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING SPECTACLE JEUNE PUBLIC DU 231219	14,08	31/12/2019
WINTZEDIS	CAFE ET PILES POUR MAIRIE	70,21	31/12/2019
BERNER	GANTS ATELIERS	206,38	31/12/2019
WURTH	GANTS	136,27	31/12/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	19,87	31/12/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	78,19	31/12/2019
RESEAU COCCI	PRODUITS D'ENTRETIEN	170,05	31/12/2019
BERNER	DOUILLES ETC ATELIERS	262,21	31/12/2019
BERNER	VIS ETC DIVERS BATIMENTS	622,87	31/12/2019
ELECTIS BURKLE	AMPOULES ECOLE MATERNELLE WINTZ	171,44	31/12/2019
MIRCO	PLAQUE POLYCARBONATE ARTHUSS	239,7	31/12/2019
PICARD M2P	BOULON GARDE CORPS VIGNE	47,64	31/12/2019
MATHIEU SA	COFFRE A OUTILS BALAYEUSE	183,34	31/12/2019
SANISITT	VANNE ETC SALLE UNGERER	187,25	31/12/2019
SANISITT	RACCORD ETC SALLE UNGERER	294,17	31/12/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
BOCKLING FRANCE	VERRES ET CARAFES EAU MAIRIE WINTZ	840,76	31/12/2019
GEDIMAT	TUYAU ECOLE PRIMAIRE LOG	35,28	31/12/2019
LE PETIT C	DOUBLES CLEFS BOITE AUX LETTRES SALLE LAURENTIA ET UNGERER	15	31/12/2019
WURTH	BOUCLE DE SERRAGE	33	31/12/2019
WURTH	BOUCLES DE SERRAGE	132	31/12/2019
GEDIMAT	SABLE ETC VOIRIE ET DECO DE NOEL	348,8	31/12/2019
JARDINS	PLANTES	64,35	31/12/2019
LA GODILLE	CHAUSSURES	370	31/12/2019
ESPACE PRO TECH	CHAUSSURES DE SECURITE	51	31/12/2019
ABPOST	CARTOUCHES AB POST POUR MACHINE A AFFRANCHIR	360	31/12/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	375,09	31/12/2019
SCOL ART REX	FOURNITURES SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	90,3	31/12/2019
BOURRELIER	FOURNITURES SCOL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	855,4	31/12/2019
ORANGE TEL FIXE	INTERNET ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	200,99	31/12/2019
FREPPPEL EDAC	ENVELOPPES CARTES DE VOEUX ET INVITATION LIBERATION WINTZ	321,6	31/12/2019
AIR LIQ 01	LOCATION BTE GAZ POMPIERS	17,06	31/12/2019
PIANOS ADES PRE	LOCATION PIANO DU 071219 CONCERT CLAIR DE NOEL ECOLE DE MUSIQUE	580	31/12/2019
CENTRE AUT	CT PEUGEOT BOXER AX 449 TJ	75,7	31/12/2019
MATHIEU 3D	CONTROLE BALAYEUSE AZURAFLEX	787,44	31/12/2019
TP SERVICE	REPARATION NETTOYEUR HTE PRESSION	740,89	31/12/2019
ACIPA	MAINTENANCE IMPRIMANTE HPP57750 SERVICE RH	58,22	31/12/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SERVICES FINANCES	256,45	31/12/2019
APAVE	FORMATION CACES PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES	936	31/12/2019
GEP SLA	INTERVENANT ANGLAIS ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS OCTOBRE 2018	145,71	31/12/2019
GEP SLA	INTERVENANT ANGLAIS ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS DECEMBRE 2017	147,96	31/12/2019
MEDIASCHOOL	MISE EN LUMIERE SPECTACLE 5EME AVENUE	448,8	31/12/2019
MYL ET UN SOINS	INTERVENTION ESTHETIQUE ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	119	31/12/2019
BERNAY GEOMETR	HONORAIRES RECHERCHE BORNES RUE DU KLEINFELD	744	31/12/2019
FREPPPEL EDAC	CARTES DE VOEUX	419,4	31/12/2019
LAMBOLEY	GRAVURE MEDAILLE VILLE WINTZ	20	31/12/2019
KUNEGEL	TRANSPORT EPL A EGUISHHEIM LE 121219	77,23	31/12/2019
BON COIN RESTAU	COLLATION CMJ DU 121219	267,2	31/12/2019
BOULANGERIE SCH	KOUGELHOFS ET BRETZELS INAUGURATION MARCHE DE NOEL	79,2	31/12/2019
BOULANGERIE SCH	PAIN AUX CHATAIGNES ETC FETE DU MIEL	19,84	31/12/2019
JECKERT B	KOUGELHOFS RECEPTION M GISSINGER DU 221219	108,54	31/12/2019
JECKERT B	KOUGELHOFS VIN HONNEUR REUNION CM DU 201219	84,25	31/12/2019
AUCHAN WINTZ	FILTRE A CAFE MAIRIE WINTZ	0,42	31/12/2019
LES PETITS CHAN	HONORAIRES CONCERT EGLISE DE LOG CLAIR DE NOEL	1000	31/12/2019
SIGNATURE	FOURNITURES VOIRIE	1416,98	31/12/2019
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2019 CHALET CHAPELLE DES BOIS	1357,16	31/12/2019
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2019 RUE JACQUES PREVERT ET RUE DE LA VALLEE	7243,57	31/12/2019
TP SERVICE	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE CX 940 CV	2916,41	31/12/2019
ALLO INCEN	VERIF EXTINCTEURS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	1554,32	31/12/2019
APAVE	FORMATION CACES PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES	1368	31/12/2019
WINTZEDIS	CARTES CADEAUX ENFANTS ELUS ET PERSONNEL NOEL 2019	1596	31/12/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
LK TOURS	TRANSPORT ET DINER A KIRRWILLER FETE DE NOEL ELUS ET PERSONNEL	8262	31/12/2019
ROYAL PALACE	FORFAIT BOISSONS ET BOUTIQUE FETE DE NOEL PERSONNEL	2241	31/12/2019
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER DEC 19	1320	31/12/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A COLMAR	154,46	31/12/2019
EDENRED FUEL CA	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1373,58	31/12/2019
EDENRED FUEL CA	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1205,46	31/12/2019
SANISITT	MITIGEUR LAVABO WC COMMUN POLE MED WINTZ	88,2	31/12/2019
EQUIP PRO	CHARIOTS MANIFESTATIONS COMMUNALES	453,82	12/12/2019
DER SARL-01	DGD LOT 18 INFILTROMETRIE POLE SPORTIF RAR	930	06/01/2020
SOCOTEC	MISSION SPS EXTENSION GROUPE SCOLAIRE LOG	249	06/01/2020
PUBLIVAL	POSE LETTRAGE ADHESIF CAMION POMPIERS	240	06/01/2020
ALSACE MIC	TABLEAUX INTERACTIFS POUR ECOLE MATERNELLE DE WINTZENHEIM	8090,4	06/01/2020
ALSACE MIC	ORDINATEURS POUR PILOTAGE DU TBI ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	1603,2	06/01/2020
SOCOTEC	MISSION CONTROLE TECHNIQUE EXTENSION GROUPE SCOLAIRE LOG T RAR	800,1	06/01/2020
MARION CONSTR	LOT 19 ISOLATION FIBRE BOIS RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	1192,91	09/01/2020
TOUT UN PROGR	HONORAIRE PROGRAMMATION RESTRUCTURATION PRESBYTERE WINTZ	11190	13/01/2020
SACEM	HONORAIRES CONCERT CLAIR DE NOEL EGLISE LOG	46,34	15/01/2020
WINTZEDIS	FOURNITURES DIVERSES - FETE DE NOEL ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	70	15/01/2020
ELECTIS BURKLE	KIT SAILLIE DALLE POUR ECOLE DE MUSIQUE ARTHUSS	455,04	15/01/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	108,22	15/01/2020
STIHLE SAV	FOURNITURES CENTRALE TRAITEMENT AIR POLE SPORTIF	704,35	15/01/2020
REXEL	MATERIEL ELECTRIQUE CIMETIERE WINTZENHEIM	87,84	15/01/2020
SANISITT	RACCORD ETC SALLE UNGERER	13,32	15/01/2020
BUREAU VALLEE	REPOSE PIEDS BUREAU ET LUMINAIRE LED MAIRIE	133,58	15/01/2020
ORANGE FRANCE	TELEPHONES AGENTS	791,64	15/01/2020
FOUSSIER	MASTIPREN BEIGE DIVERS BATIMENTS	8,28	15/01/2020
FOUSSIER	SILICONE POLE SPORTIF	5,71	15/01/2020
FOUSSIER	PELOTE TRESSE EC MAT WINTZ	4,76	15/01/2020
FOUSSIER	FERRURE DE BASE ARGENT MAIRIE WINTZ	25,5	15/01/2020
FOUSSIER	MECHE A FACONNER BOIS POLE SPORTIF	57,43	15/01/2020
HUSSMANN	COUDES ETC POUR ENTRETIEN CHALET ADEIF	231,6	15/01/2020
SAGOS	FOURNITURES ROTA MANCHON DIVERS BATIMENTS	26,4	15/01/2020
HORMALYS	ETUI ESPACES VERTS	110,71	15/01/2020
MICHEL ETS	ECROU ETC MATERIEL ESPACES VERTS	27,18	15/01/2020
HOLCIM BETONS	GRANULATS VOIRIE	43,85	15/01/2020
BNP PARIBAS	LOCATION GED DU 241219 AU 230320	630,72	15/01/2020
STIHLE SAV	INTERVENTION CHAUDIERE MURALE GAZ	219,79	15/01/2020
COLMARIENN	CURAGE BAC A GRAISSE SALLE UNGERER	244,8	15/01/2020
COLMARIENN	NETTOYAGE STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	134,4	15/01/2020
SUEZ RV NORD ES	DEPOT GROS ELECTRO MENAGER HORS FROID	209,16	15/01/2020
LRT LES RECYCLE	DEBLAIS TERREUX	39,24	15/01/2020
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER PLATEAU	366,98	15/01/2020
TP SERVICE	REPARATION CHARIOT ELEVATEUR	347,04	15/01/2020
PYRESCOM	MAINTENANCE DEFIBRILATEUR SALLE UNGERER 2020	336	15/01/2020
RISO FRANC	MAINTENANCE RISOGRAF DU 01 01 2020 AU 31 03 2020	24	15/01/2020



Tiers	Objet	Montant	Emission
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE PROLOGICIEL PORTAIL ACHATS ANNEE 2020	540,85	15/01/2020
OTIS	MAINTENANCE PORTES SECTIONNELLES CASERNE POMPIERS	928,37	15/01/2020
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 15 12 2019 AU 14 03 2020	263,75	15/01/2020
GRIMMER C	CHOCOLATS CADEAU FETE DE NOEL	782,46	15/01/2020
CAVES	EAU STOCK CAVE	179,74	15/01/2020
JECKERT B	GALETTES BRICOHEES CMA ET CMJ DU	36,99	15/01/2020
5ème AVENUE	PRESTATIONS ASSOCIATION SEME AVENUE A ARTHUSS	2188,4	15/01/2020
MACHETTE PRODU	HONORAIRES CONCERT NEO NOEL DU 23 12 2019	1160,5	15/01/2020
EDENRED FUEL CA	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1197,07	15/01/2020
BILZ COUVERTURE	REPLACEMENT CHENEUX GARAGE COMMUNAUX FUITE CHAPELLE HERZOG	4094,28	15/01/2020
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE LOGICIEL E MAGNUS ANNEE 2020	6535,69	15/01/2020
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE CONTRAT PLUS 2020	5068,25	15/01/2020
MISTRAL-01	MAINTENANCE INFORMATIQUE 2020 SOLUTION GFI ANTISPAM	1238,4	15/01/2020
PROTECTAS	HONORAIRES MISSION DE CONSEIL ET ASSISTANCE ASSURANCE 2020	1996,39	15/01/2020
SVP	HONORAIRES CONTRAT INTEGRAL TDE DU 01 01 2020 AU 31 03 2020	2144,59	15/01/2020
REFPAC GPAC	HONORAIRES ASSISTANCE ET SUIVI GESTION TLPE 2020	1698,02	15/01/2020
SHARP BUSINESS	ACQUISITION COPIEUR ECOLE PRIMAIRE WINTZ	1843,14	15/01/2020
SHARP BUSINESS	ACQUISITION COPIEUR ECOLE MATERNELLE WINTZ	1843,14	15/01/2020
MG FIL	HONORAIRES DOSSIER CONSULTATION ENTREPRISES SYSTEMES DE TELECOM	4860	15/01/2020
JAZZ LEGACY	HONORAIRES CONCERT JAZZ LEGACY DU 08 01 2020	850	22/01/2020
BERNER	GANTS POUR SOUDER	11,54	22/01/2020
ELECTIS BURKLE	BORNE WAGO ETC	907,61	22/01/2020
WINTZEDIS	CABLE TELEPHONE IPHONE 5S POUR MONSIEUR LEROY	17,99	22/01/2020
WINTZEDIS	VAISSELLE SALLE UNGERER ET LAURENTIA	105,7	22/01/2020
10 DOIGTS	MATERIEL BRICOLAGE EPAHD POUR ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	94,7	22/01/2020
FOUSSIER	POIGNEE MANIVELLE POUR TRINGLE EC MAT WINTZ	16,98	22/01/2020
BERNER	GANTS ET PT MATERIEL	260,53	22/01/2020
WADEL WINNIGER	SAPINS NORDMANN	145,2	22/01/2020
CARRIERES	CONCASSE VOIRIE	58,02	22/01/2020
SIEGWALD M	PETIT MATERIEL ESPACES VERTS	749,84	22/01/2020
AGRIVALOR	TRAIT DECHET VERT EN VRAC	249,48	22/01/2020
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	17,06	22/01/2020
LEIMACHER	RAMONAGE ECOLES LOG ET 09 RUE HERZOG A LOG	267,48	22/01/2020
CENTRE AUT	CT PEUGEOT BOXER AX 449 TJ	40	22/01/2020
CENTRE AUT	CT RENAULT MASTER DL 159 EV POMPIERS	24,65	22/01/2020
TP SERVICE	REPLACEMENTS PNEUS DACIA SANDERO	156,96	22/01/2020
TP SERVICE	REPARATION PIAGGO PORTER	359,15	22/01/2020
AUTOVIS 01	CT CAMION POMPIERS FPTL 1744 YN 68	104	22/01/2020
TP SERVICE	HUILE ACTIVIA 9000 ENT MAT ESP VERTS	38,76	22/01/2020
A LO PIANOS	ACCORD PIANO CONCERT JAZZ LEGACY	102	22/01/2020
EVE RISQUE	VERIF PERIODIQUE APPAREIL DE LEVAGE	508,8	22/01/2020
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	378,97	22/01/2020
MISTRAL-01	CREATION D'UN COMPTE AGENT	108	22/01/2020
SOCOTEC INSTITU	FORMATION TRAVAUX CONSIGNATION ELECTRIQUE BT ET INTERVENTION	426	22/01/2020
MONTEBAULT	INTERVENTION YOGA EAA VACANCES NOEL	70	22/01/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
FREPPPEL EDAC	FLYERS EAA VACANCES HIVER 2020	177,6	22/01/2020
ROSETTE FL	BOUQUETS DE FLEUR CLAIR DE NOEL	175,6	22/01/2020
ROSETTE FL	BOUQUET DE FLEURS MME GISSINGER RECEPTION DU 221219	20	22/01/2020
MEDIARUN	MESSAGES DEC 2019	431,88	22/01/2020
NUIT BLANCHE	PHOTOS DU MARCHÉ DE NOEL AVEC ANIMATIONS	500	22/01/2020
ROYER 68 AUTOCA	DEPLACEMENT AU LASER GAME ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	165	22/01/2020
VILLE COLMAR RE	REPAS CONCERT JAZZ LEGACY	96	22/01/2020
FUCHS	MINI BREZELS CONCERT ARTHUSS DU 021019	90,75	22/01/2020
FUCHS	PAINS SURPRISES POT DU 241219	84,48	22/01/2020
FUCHS	BREZELS ET KOUDELHOF'S INAUGURATION MARCHÉ DE NOEL	68,76	22/01/2020
FUCHS	GALETTES CMA ET CMJ DU 060120	50,01	22/01/2020
FUCHS	PETITS PAINS BENEVOLES VEILLEURS ET AMIS DU PFLIXBOURG	44,84	22/01/2020
TSCHIRHART	SAPINS DECO NOEL	4992	22/01/2020
COLMAR EAU	CONTROLE ET REPARATION PROTECTION INCENDIE	4123,99	22/01/2020
ENEDIS	MODIFICATION BRANCHEMENT PUISSANCE GROUPE SCOL LOG	8127,04	22/01/2020
MATHIEU SA	REPARATION BALAYEUSE	2824,83	22/01/2020
NUIT BLANCHE	PHOTOS AVEC LE PERE NOEL AU MARCHÉ DE NOEL	1000	22/01/2020
ADELYA	ASPIRATEUR ET ACCESSOIRES POLE SPORTIF	928,8	22/01/2020
OLRY ER 01	PROLONGATION PAVAGE CIMETIERE WINTZ	36698,95	22/01/2020
GAIAL	TRAVAUX DE DEMOLITION MAISON 7 RUE CLEMENCEAU WINTZ	28838,4	27/01/2020
CASTORAMA	COFFRETS A CLEFS DIGICODE SALLE LAURENTIA ET UNGERER	95	29/01/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	155,46	29/01/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	317,44	29/01/2020
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU	7,09	29/01/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SERVICE FINANCES DU 0107 AU 300919	256,45	29/01/2020
SHARP BUSINESS	ENSEMBLE RAYONNAGES ARCHIVES	256,45	29/01/2020
EBRA MEDIAS ALS	ANNONCE DELIBERATION REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE	239,23	29/01/2020
KLEINHENNY SAS	LOT 7 MENUISERIE INTERIEURE BOIS RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE LOG	19065,92	30/01/2020
RESEAU COCCI	PRODUITS D'ENTRETIEN	275,62	05/02/2020
TOPCOLOR	ADHESIF POLYMERE ARBRE DE NAISSANCE ESPACES VERTS	124,63	05/02/2020
SID	DEGROUFRONNANT	414,9	05/02/2020
COLMAR EAU	CURAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	136,5	05/02/2020
APAVE	MISSION DE MAINTENANCE VERIFICATION TECH ECOLE PRIMAIRE LOG	960	05/02/2020
NCC INFO	MAINTENANCE REFONTE ARCHITECTURE RESEAU INFORMATIQUE	720	05/02/2020
MILEX INFO	EXTRACTION VIDEO SURVEILLANCE SUITE FAITS SQUARE ANCIENNES ECOLES	108	05/02/2020
SCHAFFAR	VIN STOCK CAVE	900	05/02/2020
SCHOEPFER	VINS STOCK CAVE	615,6	05/02/2020
ALTER EGO	LOCATION FONTAINES A EAUX 2020 MAIRIE ET ATELIERS MUNICIPAUX	1296	05/02/2020
LIMA SERVICES	NETTOYAGE VITRERIE BATIMENTS COMMUNAUX	5838	05/02/2020
HP SECURITE	MAINTENANCE ALARME BATIMENTS COMMUNAUX	2384	05/02/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP FINANCES ET ARTHUSS	2581,02	05/02/2020
CHEMINS NORD	ANIMATIONS CHIENS DE TRAINÉAU MARCHÉ DE NOEL 2019	3000	05/02/2020
KRICK HUBE	VINS STOCK CAVE	1436,4	05/02/2020
UGAP	ACQUISITION ANTENNE COMPLETE ANTARES ET GPS CAMION POMPIERS	435,72	05/02/2020
ERGONOMIQUE	ERGOPOLS SUPPORT CLAVIER	855,6	05/02/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOURNI BUR	ENSEMBLE RAYONNAGES ARCHIVES	921,05	05/02/2020
GIAMBER 02	FOURNITURE DE GABIONS - PLACE GENERAL DE GAULLE	2814	05/02/2020
MANUTAN	VITRINE EXT ECOLES PRIMAIRES	1631,47	05/02/2020
ATELIER D-FORM	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTGROUPE SCOLAIRE LOG	5319,56	05/02/2020
MCIS MODELISATI	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTGROUPE SCOLAIRE LOG	316,56	05/02/2020
TERRANERGIE	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTGROUPE SCOLAIRE LOG	583,46	05/02/2020
OPTIME INGEN BO	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTGROUPE SCOLAIRE LOG	178,6	05/02/2020
PROJELEC	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTGROUPE SCOLAIRE LOG	274,66	05/02/2020
AUCHAN	CATERING CONCERT JAZZ LEGACY	31,1	12/02/2020
ADELYA	EMBOUCHURE TURBO BROSSE ASPIRATEUR	168	12/02/2020
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	114,77	12/02/2020
RESEAU COCCI	PRODUITS ENTRETIEN	511,68	12/02/2020
SYREN JEAN LUC	SPOTS EXPO LIBRE ET SAUVAGE	220	12/02/2020
REXEL	PRISES CHRISTMAS VOIRIE	827,48	12/02/2020
SANISITT	RADIATEUR ECOLE MATERNELLE WINTZ	908,4	12/02/2020
COMAFRANC	MATERIEL DE REPARATION ILLUMINATIONS DE NOEL	562,9	12/02/2020
HEINTZ HEN	POIGNEE RONDE ET CLEF	34	12/02/2020
ORANGE FRANCE	BOITIER AIRBOX POUR TABLETTE	71,88	12/02/2020
CHAMPION DREYF	GANTS ET PT MATERIEL ATELIERS ET POLE SPORTIF	282,73	12/02/2020
HORMALYS	PETIT MATERIEL ESPACES VERTS	150,31	12/02/2020
HORMALYS	FOURNITURE PETIT MATERIEL ESPACES VERTS	234,42	12/02/2020
PROLIANS SCHMER	CHAUSSURES DE SECURITE	968,03	12/02/2020
PROLIANS SCHMER	CHAUSSURES DE SECURITE	59,4	12/02/2020
WILALEX-MAGBEL	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	148,5	12/02/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE MATERNELLE WINTZ	34,31	12/02/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE PRIMAIRE WINTZ	111,49	12/02/2020
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE WINTZ	174,58	12/02/2020
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES GAZ POMPIERS	17,4	12/02/2020
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER PLATEAU	870,91	12/02/2020
STIHLE FRERES	REPARATION THERMOSTAT 5 RUE HERZOG LOG	60,5	12/02/2020
LEITZ SARL	AFFUTAGE LAME CIRCULAIRE	42	12/02/2020
BODET	MAINTENANCE EGLISE LOG ANNEE 2020	262,99	12/02/2020
BODET	MAINTENANCE EGLISE ST LAURENT ANNEE 2020	264,67	12/02/2020
FORUM SIRIUS	MAINT LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	372,76	12/02/2020
FORUM SIRIUS	MAINT LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	363,77	12/02/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	32,36	12/02/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ARTHUSS	359,21	12/02/2020
SAPRISTELLE ET	INTERVENANT MARIONNETTES ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS	250	12/02/2020
SDAI	REPARATION PC ECOLE MATERNELLE LOG	208,39	12/02/2020
JECKERT B	KOUGELHOFS ANNIVERSAIRE LIBERATION	108,54	12/02/2020
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1082,77	12/02/2020
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	1063,27	12/02/2020
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER JANVIER 2020	1056	12/02/2020
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A EGUISHHEIM	77,23	12/02/2020
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG	360	12/02/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	32,36	12/02/2020
HUSSOR ERECTA	LOT 1 MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTR CHAPELLE HERZOG	5130	13/02/2020
RAUSCHER2	LOT 2 STATUTAIRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2250	13/02/2020
RAUSCHER	LOT 1 TC 2 MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTR CHAPELLE HERZOG	26453,91	13/02/2020
RAUSCHER	LOT 1 TC 2 MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTR CHAPELLE HERZOG	675,83	13/02/2020
SCHOENENBE	LOT 5 COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE POLE SPORTIF	36593,56	13/02/2020
CONSEILS PROGRA	HONORAIRES ETUDE PROGRAMMATION RESTRUCTSALLES COMMUNALES	12990	13/02/2020
CHANZY PARDOUX	LOT 3 REPRISES DE COUVERTURE RESTAURATION CHAPELLE HERZOG	5540,68	18/02/2020
HSOLS FRANCE	LOT 3 DALLAGE POLE SPORTIF RAR	6692,01	18/02/2020
HSOLS FRANCE	LOT 3 DALLAGE POLE SPORTIF RAR	352,22	18/02/2020
SOLEY REYONE	HONORAIRES CONCERT DIVEN REINHARDT	900	19/02/2020
RESEAU COCCI	PAPIER WC	42,12	19/02/2020
ELECTIS BURKLE	ALIMENTATION LED ECOLE MATERNELLE LOG	164,54	19/02/2020
ELECTIS BURKLE	KIT SAILLIE DALLE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	682,56	19/02/2020
SANISITT	FLEXIBLE ETC POLE SPORTIF	46,08	19/02/2020
SANISITT	ROBINET ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	230,96	19/02/2020
BUREAU VALLEE	LAMPE DE BUREAU SERVICE ETAT-CIVIL	78	19/02/2020
FOUSSIER	CYLINDRE POUSSOIR ECOLE MATERNELLE WINTZ	87,89	19/02/2020
FOUSSIER	TAQUET DE RAYON ETC PERISCOLAIRE LOG	77,78	19/02/2020
FOUSSIER	BEQUILLE ETC PRESBYTERE WINTZ	47,69	19/02/2020
FOUSSIER	TRINGLE ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	27,25	19/02/2020
FOUSSIER	SERRURE ARGT ECOLE MATERNELLE WINTZ	26,26	19/02/2020
GRAVIERE D	BETON BITUMINEUX VOIRIE	85,25	19/02/2020
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES MAIRIE	205,22	19/02/2020
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	19/02/2020
SUEZ RV NORD ES	DEPOSE GROS ELECTROMENAGER DECHETS RECYCLABLES	219,12	19/02/2020
ROSE ET FILS	DEPANNAGE SYSTEME CHAUFFAGE ATELIERS MUNICIPAUX	99,56	19/02/2020
PYRESCOM	MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR MAIRIE WINTZ	240	19/02/2020
AIGA	MAINTENANCE LOGICIEL FACTURATION ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	956,45	19/02/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP MAIRIES	765,48	19/02/2020
EUROFINS	PRELEVEMENT ET ANALYSE LEGIONELLOSE DIVERS BATIMENTS	912	19/02/2020
VILLE COLMAR RE	REPAS CONCERT DIVEN REINHARDT	72	19/02/2020
FUCHS BOU	KOUGELHOFS RECEPTION ENFANTS NES EN 2019	11,7	19/02/2020
ROSE ET FILS	REPARATION CHAUDIERE - ATELIERS MUNICIPAUX	1041,04	19/02/2020
EUROFINS	PRELEVEMENT ET ANALYSE LEGIONELLOSE DIVERS BATIMENTS	1082,4	19/02/2020
TAVERNE ALSACIE	REPAS ASSEMBLEE GENERALE OEUVRES SOCIALES LE 110220	1015	19/02/2020
ELECTIS BURKLE	ONDULEURS - DIVERS BATIMENT	327,72	19/02/2020
ROSE ET FILS	INSTALLATION ADOUCISSEUR PERISCOLAIRE LOG	2002,82	19/02/2020
APAVE	FIN DE MISSION SPS RESTRUCTURATION RUE DU MARECHAL JOFFRE WINTZ	637,24	19/02/2020
ISNER Jean Luc	HONORAIRES MISSION M.O. RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	3113,75	24/02/2020
SCHICKE Jean L	HONORAIRES MISSION M.O. RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	1035	24/02/2020
APAVE	SPS RESTRUCTURATION VRD ET RESEAUX SECS RESTRUCT RUE JOFFRE WINTZ	156	25/02/2020
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	430,08	26/02/2020
BERNER	VIS ETC DIVERS BATIMENTS	295,01	26/02/2020
SIGMA KALO	FOURN BROSSE A RECHAMPIR ET PEINTURE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	517,57	26/02/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	82,03	26/02/2020
SANISITT	METAL APPORT CUIVRE ETC SALLE LAURENTIA	217,02	26/02/2020
SANISITT	CIRCULATEUR ETC SALLE LAURENTIA	826,79	26/02/2020
SANISITT	ROBINET ET FLOTTEUR ETC SALLE LAURENTIA	201,74	26/02/2020
GEDIMAT	FOURNITURE BOITE AUX LETTRES ET PETIT MATERIEL ESPACES VERTS	325,34	26/02/2020
ACIPA	IMPRIMANTE EPSON WORKFORCE WF-C5790	301,19	26/02/2020
GISSINGER	PRUNUS ET DE BERBERIS ESPACES VERTS	436,48	26/02/2020
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	517,46	26/02/2020
TP SERVICE	REPLACEMENT ASSISE VEHICULE ISUZU	880,61	26/02/2020
SCHAECHTEL	REVISION TONDEUSE AUTOPORTEE	457,99	26/02/2020
PUBLIMARK	REPIQUAGE DATE SUR BACHE	72	26/02/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR ARTHUSS	359,21	26/02/2020
MOTO CLUB ANDL	INTERVENANT ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS VACANCES FEVRIER 2020	500	26/02/2020
MISTRAL-01	INTERVENTION EN TELEMAINTENANCE	60	26/02/2020
INRS	AFFICHES PREVENTION ACCIDENTS TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES	47	26/02/2020
SMART	HONORAIRES SPECTACLE JP CARTOON DUO	1614,21	26/02/2020
STIHLE SAV	CONTRAT DE MAINTENANCE POLE SPORTIF ANNEE 2020	1471,7	26/02/2020
LEXISNEXIS	ABONN INTERNET LEXIS COLLECTIVITES	1684,5	26/02/2020
SCHWENDI	BUFFET VOEUX NOUVEL AN ELUS ET PERSONNEL LE 230220	2082,5	26/02/2020
PEP ALS DECOUV	SEJOUR CLASSE VERTE ECOLE PRIMAIRE WINT A LA RENARDIERE	1280	26/02/2020
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A LA RENARDIERE A AUBURE	373,34	26/02/2020
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE MATERNELLE LOG A COLMAR	77,23	26/02/2020
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE MATERNELLE LOG A COLMAR	77,23	26/02/2020
TRADEC	LOT 01 TERRASSEMENT VRD RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	24707,35	26/02/2020
ADELYA	ACQ ASPIRATEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	760,8	02/03/2020
SEDI IMPR	ENVELOPPES	222	04/03/2020
ATELIER QUILLET	RESTAURATION REGISTRE DECES 1891 1895	371,88	04/03/2020
EQUIP BAR	DEPANNAGE FRIGO HALLE DES FETES	80,4	04/03/2020
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT BL CONNECT DONNEES SOCIALES EMAGNUS SERVICE RH	84,77	04/03/2020
FREPPEL EDAC	AFFICHES MARCHE DE PAQUES	126	04/03/2020
FREPPEL EDAC	FLYER VACANCES PRINTEMPS ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	180	04/03/2020
SPST - SERVICE	COTISATION ANNUELLE 2020	5876,4	04/03/2020
CASAL	MATERIEL SPORTIF ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	979,66	04/03/2020
MCB	LOT 03 CHARPENTE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	1943,7	05/03/2020
ROSE ET FILS	LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE DE LOG	2312,87	05/03/2020
ROSE ET FILS	LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE DE LOG	117,52	05/03/2020
BEREST RHIN RHO	MISSION MO RESTRUCT RUE JOFFRE SECTEUR ABBE STUPFEL	1348,57	05/03/2020
KLEINHENNY SAS	LOT 7 MENUISERIE INTERIEURE BOIS RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE DE LOGEL	3048,22	06/03/2020
EUROVIA AL	LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZ	33481,17	09/03/2020
ADELYA	NETTOYANT VITRES	60,31	11/03/2020
RESEAU COCCI	PRODUITS ENTRETIEN	57,28	11/03/2020
DIMATEX SECURIT	MANCHONS TUYAUX ECHEVAUX CAMION POMPIER FPTL	366,58	11/03/2020
ACIPA	CLAVIERS USB ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS	10,79	11/03/2020
PROLIANS SCHMER	FER PLAT EXPO LIBRE ET SAUVAGE	162,22	11/03/2020
SEDI IMPR	ECHARPE MAIRE ET ADJOINTS	922,2	11/03/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
MICHEL ETS	HUILE DE MOTEUR ETC ESPACES VERTS	110,56	11/03/2020
GISSINGER	FOURNITURES ESPACES VERTS	376,2	11/03/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	114,14	11/03/2020
PROTOSFILM	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	85,56	11/03/2020
OFFICE DEPOT	SOLDE FOURNITURES DE BUREAU	12,48	11/03/2020
AIR LIQ 01	LOCATION BTES GAZ POMPIERS	17,4	11/03/2020
STIHLE SAV	INTERVENTION CHAUDIERE MURALE GAZ9 RUE HERZOG LOG	219,79	11/03/2020
COLMAR EAU	VIDANGE STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	136,5	11/03/2020
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER	147,16	11/03/2020
TP SERVICE	REPARATION ISUZU 7872 YQ 68	356,33	11/03/2020
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE ENTRETIEN ALARME INCENDIE POLE SPORTIF	449,16	11/03/2020
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE EXUTOIRE DE FUMEE ARTHUSS	169,06	11/03/2020
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS DU 0104 AU 300620	364,99	11/03/2020
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE WINTZENHEIM	171,6	11/03/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR ARTHUSS	359,21	11/03/2020
JDS - JOURNAL D	CAMPAGNE PUBLICITAIRE MARS 2020	451,2	11/03/2020
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER FEVRIER 20	528	11/03/2020
SOFAXIS	COTISATION COMPLEMENTAIRE ANNEE 2019	373,06	11/03/2020
LOXAM COLMAR ZI	LOCATION D'UNE NACELLE ESPACES VERTS	1073,73	11/03/2020
HERZOG REVETE	DEPOSE ET REPOSE DU REVETEMENT SOL ECOLE DAME BLANCHE WINTZ	3856,8	11/03/2020
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A KAYSERSBERG	90	11/03/2020
COCYCLIQUE INGE	HONORAIRE MAITRISE ŒUVRE POLE MED W REFECTION CHEMIN AGRICOLE	2652,56	13/03/2020
COCYCLIQUE INGE	HONORAIRE MAITRISE ŒUVRE POLE MED W REFECTION CHEMIN AGRICOLE	1907,44	13/03/2020
FRUH XAVIER SA	REMPLACEMENT VANNES RADIATEURS ARTHUSS	5121,94	16/03/2020
MATHIEU SA	REMPLACEMENT TURBINE MOTEUR ET PLAQUE ET BLOC BALAYEUSE	5074,09	16/03/2020
VILLES ET VILLA	LICENCE ANNUELLE LABEL VILLES ET VILLAGES OU IL FAIT BON VIVRE	1440	16/03/2020
SARL FERTAL	DETERGENT AUTOLAVEUSE	63,6	16/03/2020
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	196,24	16/03/2020
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	57,38	16/03/2020
BERNER	PETIT MATERIEL ATELIERS	209,06	16/03/2020
CHAMPION DREYF	DISQUE PAPIER ETC DIVERS BATIMENTS	41,89	16/03/2020
HORMALYS	APPAT SOURIS DIVERS BATIMENTS	7,22	16/03/2020
MICHEL ETS	SOUFFLEUR ELECTRIQUE VOIRIE	97,68	16/03/2020
WINTZEDIS	APPAREIL PHOTO ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	127	16/03/2020
BOULANGER	TELEPHONE SANS FIL GIGASET ECOLE PRIMAIRE WINTZ	49,99	16/03/2020
CASTORAMA	ATTACHE MIROIR ATELIER	13,3	16/03/2020
COMAFRANC	AMPOULES ETC DIVERS BATIMENTS	664,51	16/03/2020
GEDIMAT	COUDE ETC ENT HALLE DES FETES	280,64	16/03/2020
ACIPA	CLAVIERS USB ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS COMPLEMENT	32,36	16/03/2020
FOUSSIER	POIGNEE ETC PERISCOLAIRE LOG	207,46	16/03/2020
FOUSSIER	TAQUET ETC MOBILIER ECOLE PRIMAIRE WINTZ	93,49	16/03/2020
FOUSSIER	SERRURE ETC MAIRIE WINTZ	90,82	16/03/2020
FOUSSIER	PIED PLASTIQUE ETC MOBILIER ECOLE PRIMAIRE WINTZ	90,37	16/03/2020
FOUSSIER	PIED TABLE ETC MOBILIER ECOLE PRIMAIRE WINTZ	71,46	16/03/2020
FOUSSIER	ROULETTE ETC MOBILIER ECOLE PRIMAIRE WINTZ	43,45	16/03/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	PIED PLASTIQUE ETC MOBILIER ECOLE PRIMAIRE WINTZ	38,98	16/03/2020
FOUSSIER	MASTIC DIVERS BATIMENTS	25,08	16/03/2020
FOUSSIER	ROULETTES ETC MAIRIE WINTZ	172,56	16/03/2020
FOUSSIER	PATERES PERISCOLAIRE LOGELBACH	115,74	16/03/2020
WUNSCHEL G	GACHE ELECTRIQUE ATELIERS	316,8	16/03/2020
BERNER	RUBAN PLASTIQUE ET GANTS	228,36	16/03/2020
HORMALYS	DEMI RONDIN NON TRAITE ESPACES VERTS	16,08	16/03/2020
HORMALYS	DEMI RONDIN NON TRAITE ESPACES VERTS	40,2	16/03/2020
HORMALYS	SCIE ESPACES VERTS	85,86	16/03/2020
HEINRICH C	REGARD TROTTOIR VOIRIE	174,25	16/03/2020
HORMALYS	DEMI RONDIN NON TRAITE ET GANTS ESPACES VERTS	102,72	16/03/2020
VET PRO	VESTES ET PANTALONS	93,6	16/03/2020
RESEAU COCCI	GANTS VINYL	74,88	16/03/2020
BNP PARIBAS	LOC GED DU 24 03 2020 AU 23 06 2020	630,72	16/03/2020
TP SERVICE	REVISION CT NACELLE	566,44	16/03/2020
TP SERVICE	REPLACEMENT AMPOULE AVG DACIA POLICE	17,42	16/03/2020
HATTERMANN	REPARATION PIAGGO ES 491 FW	131,4	16/03/2020
OUEST VEND	BROSSES POUR LA BALAYEUSE	278,54	16/03/2020
TP SERVICE	PNEU CHARIOT DESHERBEUR THERMIQUE	21,24	16/03/2020
LOGITUD	MAINTENANCE LOGICIEL PV ELECTRONIQUE 2020	972,35	16/03/2020
MISTRAL-01	INTERVENTION POSTE INFORMATIQUE AGENTS	114	16/03/2020
ROSETTE FL	BOUQUET	25	16/03/2020
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT DIVERSES SORTIES ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS VACANCES	705	16/03/2020
MAISON DU VAL	CONSOMMATIONS DU 290220 DONNEURS DE SANG	158,5	16/03/2020
WINTZEDIS	CAFE ETC REUNION MAIRIE	27,43	16/03/2020
STAEHLE EARL	VIN STOCK CAVE	672	16/03/2020
STAEHLE EARL	PINOT GRIS ELECTIONS MUNICIPALES 15 03 2020	235,2	16/03/2020
OLRY ARKEDIA	PROLONGATION PAVAGE CIMETIERE WINTZENHEIM	3836,16	16/03/2020
BATIBOIS	MOBILIER EN KITS ARMOIRE EC PRIM WINTZ	1622,84	16/03/2020
WINTZEDIS	PRODUITS DE RINCAGE	119,54	17/03/2020
ELECTIS BURKLE	GUERITE ECOLE PRIMAIRE LOG	144,48	17/03/2020
JARDINS	PLANTES ESPACES VERTS	72,6	17/03/2020
SPORT CO ET MAR	MAILLOTS ANIMATEURS EAA	130,75	17/03/2020
SPORT CO ET MAR	MAILLOTS DE FOOT EAA	213,05	17/03/2020
BUREAU VALLEE	DEVIDOIR ATELIERS	12,89	17/03/2020
CHEMINETTE	RAMONAGE CHEMINEE BOIS APP	63,26	17/03/2020
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE WINTZ	171,6	17/03/2020
ROSETTE FL	GERBE CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 020220	100	17/03/2020
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1563,67	17/03/2020
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	1079,94	17/03/2020
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	5123	17/03/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	1326,28	17/03/2020
SIEMENS	MAINTENANCE DETECTION INCENDIE SALLE UNGERER	1042,85	17/03/2020
ADEQUAT	VITRINE MAIRIE	1390,5	17/03/2020
TP SERVICE	ACQUISITION MARTEAU PNEUMATIQUE	1176	17/03/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
ACIPA	IMPRIMANTE EPSON WORKFORCE WF-C5790 POUR SERVICE ETAT-CIVIL	301,19	24/03/2020
BUTTERLIN PEINT	TRAVAUX DE PEINTURE SUITE DEGRADATION ECOLE MATERNELLE LOG	720	24/03/2020
ACIPA	MAINTENANCE IMPRIMANTE HPP57750 SERVICE RH	191,56	24/03/2020
SONOREST	VERIFICATION PARATONNERRE EGLISE WINTZ ET LOG	357,02	24/03/2020
SDAI	MIGRATION DE 5 POSTES ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS	300	24/03/2020
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES MAIRIE	1184,4	24/03/2020
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS ET ECORCES ESPACES VERTS	1983,98	24/03/2020
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELAGAGE - DEMONTAGE DE TROIS PEUPLIERS	3384	24/03/2020
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELAGAGE - TAILLE DE SIX PEUPLIERS	3888	24/03/2020
CADAX TOPO DETE	HONORAIRES GEO REFERENCEMENT DES RESEAUX SENSIBLES	5550	26/03/2020
AFC DETECTION	HONORAIRES GEO REFERENCEMENT DES RESEAUX SENSIBLES	9420	26/03/2020
COCYCLIQUE INGE	MAITRISE D'ŒUVRE POLE MEDICAL ET REFECTION CHEMIN AGRICOLE	1315,81	02/04/2020
COCYCLIQUE INGE	MAITRISE D'ŒUVRE POLE MEDICAL ET REFECTION CHEMIN AGRICOLE	946,19	02/04/2020
GIAMBER 02	AMENAGEMENT PARKING 12 PLACES RUE CLEMENCEAU WINTZ	46066,62	02/04/2020
ADELYA	FOURNITURES PRODUITS ENTRETIEN	81,36	14/04/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECT EXPO LIBRE ET SAUVAGE	388,14	14/04/2020
ELECTIS BURKLE	LED ECOLE PRIMAIRE WINTZ	63,94	14/04/2020
ELECTIS BURKLE	LED ECOLE MATERNELLE WINTZ	236,88	14/04/2020
ELECTIS BURKLE	LED ECOLE MATERNELLE WINTZ	269,4	14/04/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE ARTHUSS	372,74	14/04/2020
MUSIQUE ALTER	MATERIEL DE SONORISATION HAUT-PARLEUR ET AMPLIFICATEUR	503,16	14/04/2020
ENERGYS BATTERI	BATTERIE DIVERS BATIMENTS	172,8	14/04/2020
ADELYA	GANTS	85,2	14/04/2020
MISTRAL-01	INTERVENTION MISE EN PLACE BOITE MAIL POUR TELETRAVAIL	216	14/04/2020
ADVEN	HONORAIRE ANALYSE JURIDIQUE INSTALLATION CONSEIL MUNICIPAL	648	14/04/2020
BON COIN RESTAU	BON ACHAT CONCOURS DES PLUS BELLES VITRINES DE NOEL	100	14/04/2020
JECKERT B	BRETZELS ELECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2020	110,5	14/04/2020
SCHWENDI	COLLATIONS APRS CM DU 291119 ET DEC 19	543	14/04/2020
WIRTH PAYSAGE	TAILLE ET ABATTAGE D'ARBRES SUR LE BAN COMMUNAL	5494,8	14/04/2020
SINEU GRAF	REPLACEMENT BARRIERE DE PROTECTION - RUE ADOLPHE HIRN	1083,6	14/04/2020
HEINIS	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANCIEN CAMION FPTL POMPIERS	3696	14/04/2020
EAU ET FEU	ACQUISITION EMULSEUR CAMION POMPIERS	805,01	14/04/2020
SCHWAB S N	GEL BACCIDE + GANTS	17,4	28/04/2020
HOLCIM BETONS	FOURNITURES PSP VRD POUR VOIRIE	34,26	28/04/2020
GEDIMAT	FOURNITURES PLANCHE ET BETON	261,77	28/04/2020
HEINTZ HEN	CLE PLATE ET BATTEUSE DIVERS BATIMENTS	66,6	28/04/2020
EUPL	FOURNITURE ADBLUE	24,1	28/04/2020
FOUSSIER	FOURNITURE COLLE +MOUSSE +CONSOLE PELICAN ECOLE PRIMAIRE WINT	44,83	28/04/2020
FOUSSIER	FOURNITURE PAUM LOIRA ARTHUSS	55,91	28/04/2020
FOUSSIER	FOURNITURE CYLINDRE DOUBLE MAIRIE	20,57	28/04/2020
FOUSSIER	FOURNITURE PORTILLON ECOLES LOG	312	28/04/2020
FOUSSIER	PIED PLASTIQUE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	5,02	28/04/2020
FOUSSIER	POIGNEE METAL ET MASTIC HALLE DES FETES	35,35	28/04/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE MATERNELLE WINTZ	37,21	28/04/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPEIUR SHARP ECOLE PRIMAIRE WINTZ	120,9	28/04/2020



Tiers	Objet	Montant	Emission
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	17,4	28/04/2020
TP SERVICE	REPARATION ESSUIS-GLACE AVANT VEHICULE BOXER AX-449-TJ	544,3	28/04/2020
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	378,97	28/04/2020
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER MARS 2020	1188	28/04/2020
AGRIVALOR	ECORCES RESINEUX ET COMPOST POUR ESPACES VERTS	608,44	05/05/2020
RESEAU COCCI	MASQUES BARRIERE LAVABLE REUTILISABLE	95,52	05/05/2020
RUC COLMAR	DIVERS LIVRES - ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	133,77	05/05/2020
ROSE ET FILS	REPARATION VENTILO CONVECTEUR GAZ HALLE DES FETES	618,49	05/05/2020
EUPL	REPARATION VERRE PHARE AVG VEHICULE MAN	157,8	05/05/2020
EURO SOUND PRO	HONORAIRES CO TRAITANT D'IXO POLE SPORTIF WINTZENHEIM	829,88	12/05/2020
IXO ARCHITECTUR	HONORAIRES MO CONSTRUCTION POLE SPORTIF	4162,64	12/05/2020
OMNIUM TECH	HONORAIRES CO TRAITANT D'IXO POLE SPORTIF WINTZENHEIM	5906,29	12/05/2020
RESEAU COCCI	GEL HYDRO ALCOOLIQUE	272,39	13/05/2020
RESEAU COCCI	GEL HYDRO ALCOOLIQUE	170,38	13/05/2020
SEDI IMPR	ECHARPE MAIRE ET ADJOINTS	184,44	13/05/2020
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	523,69	13/05/2020
FRUH XAVIER SA	ENTRETIEN CHAUFFERIE ARTHUSS	59,2	13/05/2020
BLUE MONDAY	HON SPECTACLE DU 040320	1000	13/05/2020
TOPCOLOR	VISIERES DE PROTECTION	1050	13/05/2020
DISCHGANG	OUVERTURE CHEMIN APRES LA TEMPETE	150	04/03/2020
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZ RAR	2482,91	03/01/2020
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZ RAR	130,68	03/01/2020
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZ RAR	5778,89	03/01/2020
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZ RAR	304,15	03/01/2020
RHIN CLIMATISAT	LOT 10 CLIMATISATION POLE MEDICAL WINTZ RAR	3747,76	29/01/2020
NICOLAS R COUVE	LOT 16 ETANCHEITE BARDAGE EXTERIEUR POLE MEDICAL WINTZ RAR	4833,16	30/01/2020
NICOLAS R COUVE	LOT 16 ETANCHEITE BARDAGE EXTERIEUR POLE MEDICAL WINTZ RAR	38,5	30/01/2020
NICOLAS R COUVE	LOT 14 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL WINTZ RAR	3481,72	30/01/2020
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZ RAR	5583,74	04/02/2020
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL WINTZ RAR	125,41	04/02/2020
TME ASCENSEURS	CONTRAT MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MED WINTZ	457,73	05/02/2020
HUBER ET CIE	LOT 04 ELECTRICITE POLE MEDICAL WINTZ RAR	15817,48	05/02/2020
ZWICKERT SAS	LOT 1 GROS OEUVRE DEMOLITION POLE MEDICAL WINTZ RAR	3990,16	17/02/2020
TECHNOCHAPE	LOT 13 CHAPE POLE MEDICAL WINTZ RAR	4708,71	05/03/2020
TECHNOCHAPE	RETENUE DE GARANTIE LOT 13 CHAPE POLE MEDICAL WINTZ RAR	234,06	05/03/2020
DUBERNARD	VERIF ANNUELLE ALARME INCENDIE POLE MEDICAL WINTZENHEIM	309,04	11/03/2020
MAMBRE ENT DE P	LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL RAR	478,72	19/03/2020
MAMBRE ENT DE P	RETENUE DE GARANTIE LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL RAR	25,2	19/03/2020
MULTISOLS	LOT 07 SOLS SOUPLE POLE MEDICAL WINTZ RAR	926,93	19/03/2020
MULTISOLS	LOT 07 SOLS SOUPLE POLE MEDICAL WINTZ RAR	40,43	19/03/2020
MULTISOLS	LOT 06 CARRELAGE FAIENCE POLE MEDICAL	12,15	19/03/2020
FREGONESE	LOT 19 ECHAFAUDAGE POLE MEDICAL WINTZ RAR	648,86	19/03/2020
MULTISOLS	LOT 06 CARRELAGE FAIENCE POLE MEDICAL WINTZ RAR	316,25	02/04/2020
SERRURERIE BERN	LOT 11 SERRURERIE POLE MEDICAL WINTZ RAR	675,89	09/04/2020
SERRURERIE BERN	LOT 11 SERRURERIE POLE MEDICAL WINTZ RAR	18,8	09/04/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
MAMBRE ENT DE P	LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL RAR	990,65	16/04/2020
MAMBRE ENT DE P	LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL RAR	38,25	16/04/2020
MAMBRE ENT DE P	LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL WINTZ RAR	28,3	23/04/2020
SCHIRRER MENUIS	LOT 09 MENUISERIE INTERIEURE POLE MEDICAL WINTZ RAR	2319,78	23/04/2020
SCHIRRER MENUIS	LOT 09 MENUISERIE INTERIEURE POLE MEDICAL WINTZ RAR	70,38	23/04/2020
GEHRINGER PEINT	LOT 05 PEINTURE POLE MEDICAL WINTZ RAR	5465,15	23/04/2020
GEHRINGER PEINT	LOT 05 PEINTURE POLE MEDICAL WINTZ RAR	265,25	23/04/2020
JACOB SAS	LOT 08 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM POLE MEDICAL WINTZ RAR	12070,75	23/04/2020
JACOB SAS	LOT 08 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM POLE MEDICAL WINTZ RAR	536,37	23/04/2020
RAUSCHMAIER ISO	LOT 12 PROTECTION INCENDIE POLE MEDICAL WINTZ RAR	267,91	04/05/2020
SOCOTEC	MISSION CONTROLE TECHNIQUE POLE MEDICAL DE LOGELBACH RAR	335,68	14/01/2020
CLB	LOT 2 DEMOLITION STRUCTURELLE GROS OEUVRE POLE MEDICAL LOG RAR	44273,74	22/01/2020
CLB	LOT 2 DEMOLITION STRUCTURELLE GROS OEUVRE POLE MEDICAL LOG RAR	2330,2	22/01/2020
ALSACE CREATION	OT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	3635,18	06/02/2020
ALSACE CREATION	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	191,33	06/02/2020
CLB	LOT 2 DEMOLITION STRUCTURELLE GROS OEUVRE POLE MEDICAL LOG RAR	52601,65	06/02/2020
CLB	LOT 2 DEMOLITION STRUCTURELLE GROS OEUVRE POLE MEDICAL LOGRAR	2768,51	06/02/2020
SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE 4EME ECHEANCE POLE MEDICAL DE LOGRAR	246,23	06/02/2020
ALSACE CREATION	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	7924,15	02/03/2020
ALSACE CREATION	RG ACPTÉ 02 LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOG RAR	417,06	02/03/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOG RAR	13794,84	02/03/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOG RAR	726,05	02/03/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	11495,7	02/03/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	605,04	02/03/2020
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOGELBACH	6505,13	02/03/2020
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOGELBACH	342,37	02/03/2020
FRITSCH	LOT 4 CHARPENTE POLE MEDICAL LOGELBACH	9412,41	02/03/2020
FRITSCH	LOT 4 CHARPENTE POLE MEDICAL LOGELBACH	495,4	02/03/2020
FREGONESE	LOT 3 ECHAFAUDAGES POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	3717,71	02/03/2020
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	13493,33	02/03/2020
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	710,18	02/03/2020
FRITSCH	LOT 4 CHARPENTE POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	4731,37	02/03/2020
FRITSCH	LOT 4 CHARPENTE POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	249,02	02/03/2020
FREGONESE	LOT 3 ECHAFAUDAGES POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	1316,69	02/03/2020
APAVE	MISSION SPS POUR LA CREATION D'UN PÔLE MEDICAL A LOGELBACH	752	03/03/2020
SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE 5EME ECHEANCE POLE MEDICAL DE LOGELBACH RAR	154,13	05/03/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	1401,14	09/03/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	13352,1	26/03/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	702,75	26/03/2020
NOLL CONCEPT	HONORAIRES M.O. POLE MED LOGELBACH RAR	8451,54	26/03/2020
STIHLE FRERES	LOT 10 PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	8536,41	26/03/2020
STIHLE FRERES	LOT 11 CHAUFFAGE CLIMATISATION POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	12447,13	26/03/2020
EXHELIA	LOT 9 ELECTRICITE POLE MEDICAL LOGELBACH RAR	14462,93	26/03/2020
GETTEC BATIMENT	CO TRAITANT MISSION M.O. POLE MED LOG	1941,08	26/03/2020
STIHLE FRERES	LOT 11 CHAUFFAGE CLIMATISATION POLE MEDICAL LOGELBACH	3377,6	02/04/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
FREGONESE	LOT 3 ECHAFAUDAGES POLE MEDICAL LOGELBACH	1316,69	02/04/2020
CLB	LOT 2 DEMOLITION STRUCTURELLE GROS OEUVRE POLE MEDICAL LOG	55077,91	09/04/2020
CLB	ACPTÉ 3 LOT 2 DEMOLITION STRUCTURELLE GROS OEUVRE POLE MEDICAL LOG	2898,85	09/04/2020
FOUSSIER	BATTEUSE PTT POUR 2 CLES POLE MED LOG	16,64	30/04/2020

#### 4. Locations de salles

##### SALLE LAURENTIA

04 et 05 janvier : Fête de famille, location pour un montant de 197€

11, 18, 19, 25 et 26 janvier : Représentations du théâtre alsacien de la Chorale Laurentia, Gratuit

02 février : Assemblée Générale du Club Vosgien, gratuité

11 février : Don de sang : Gratuité

12, 19, 22, 23 29 février et 1<sup>er</sup> Mars : Répétition de théâtre des Copains d'abord, Salle Laurentia : location pour un montant de 592€

##### SALLE UNGERER

17 janvier : Décès - location pour un montant de 150€

25 janvier : Anniversaire - Salle Ungerer - location pour un montant de 300€

24 février : Décès - Salle Ungerer - location pour un montant de 150€

29 février : Anniversaire, location pour un montant de 300 €

##### HALLE DES FETES

08 et 09 février : Salon du Mieux Vivre – Bien Etre « Femme – Homme, Simplement » de AMV Europe 68, location pour un montant de 1594,28€

29 février et 1<sup>er</sup> mars : Salon de la Voyance et du Bien Etre « Paranormal City » de AMV Europe 68, location pour un montant de 1594,28€

22 et 23 février : Club cartophile et bédéphile Colmar, location pour un montant de 333€

04 mars : Assemblée Générale du Crédit Mutuel Pflixbourg – location dans le cadre de la convention

##### AUDITORIUM DE L'ARTHUSS

23 février : récital de piano de Mme Danièle MARIENNEAU, location pour un montant de **371€**

#### 5. Création des régies comptables : aucune décision

#### 6. Délivrances des concessions dans les cimetières :

##### **Ancien cimetière de Wintzenheim :**

08 janvier 2020 : Achat de la concession section G Tombe 113 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

##### **Ancien cimetière de Logelbach :**

13 janvier 2020 : Renouvellement de la concession section W Tombe 35 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

12 décembre 2020 : Renouvellement de la concession section W Tombe 28 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

30 janvier 2020 : Renouvellement de la concession section X Tombe 11 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

**Nouveau cimetière de Wintzenheim :**

14 janvier 2020 : Achat de la concession section B Tombe 31 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

**Columbarium de Wintzenheim :**

11 février 2020 : Achat de la concession Bloc B Case 25 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

20 avril 2020 : Achat de la concession Bloc B Case 13 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1220€.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :

- Maître BURDLOFF - Honoraires pour l'échange rural Bauer /ville de Wintzenheim - 637,71 € le 12/12/2019
- Cabinet d'avocats ADVEN - Honoraires pour le mémoire en réponse du recours gracieux Alsace nature et Diringer/Schaffar sur la révision du PLU.1296€, le 31/12/2019
- Cabinet d'avocats ADVEN - honoraires relatifs à l'analyse des pièces du PLU en préparation des mémoires en réponse des contentieux relatifs à la révision du PLU – 3672 € le 31/12/2019
- Cabinet d'avocat MAGALI LOOS – Honoraires pour l'affaire Marchal/Darir – 600 € le 22/01/2020
- Cabinet d'avocats SOLER COUTEAU – Honoraires dans le contentieux Hotel Cristal / Ville de Wintzenheim pour les mémoires en réponse– 1374 € le 05/02/2020 et 1152 € le 14/04/2020
- Cabinet d'avocats ADVEN – Honoraires pour le mémoire en réplique des consorts Batto (Révision du PLU) – 1512 € le 28/04/2020

**Reprises d'alignement** : aucune décision

10. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.

11. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

12. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

13. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision